



Activités de l'Union interparlementaire en 2008



Union interparlementaire – 2009

Table des matières

Avant-propos

04-05

Œuvrer pour de meilleures démocraties

06-09

- Les parlements et la réconciliation
- Contrôle du secteur de la sécurité



Agir avec les Nations Unies

10-13

- Les Etats membres de l'ONU pour une participation parlementaire plus active
- Coopération pour le développement
- Audition parlementaire annuelle
- Traite des êtres humains
- Commerce et développement
- L'enfance



Développement et Objectifs du millénaire pour le développement

14-17

- Réduction de la pauvreté
- Santé maternelle et néonatale : action parlementaire sur les OMD 4 et 5
- VIH et Sida
- Financement du développement
- Changements climatiques



Défense des droits de l'homme

18-23

- Cas sur lesquels des progrès décisifs ont été accomplis
- Situations suscitant les plus vives inquiétudes du Comité
- Autres activités



Les femmes en politique

- Soutien aux parlements des pays où les femmes sont sous-représentées
- Soutien aux femmes dans les pays sortant d'un conflit
- Commission de la condition de la femme
- Séminaire annuel sur la CEDAW
- Analyses
- Les violences à l'égard des femmes

24-27



Projets de coopération technique

- Description des projets
- Recensement des programmes de renforcement des parlements

28-31



Diffusion de l'information

- Internet
- Publications
- Bibliothèque et services de documentation

32-34



Annexes

36-55

Avant-propos

Pour l'UIP, l'année 2008 a commencé alors que tous les regards étaient fixés sur le Moyen-Orient. En janvier, le Président s'est rendu en visite officielle à Jérusalem et Ramallah pour des entretiens avec les responsables des parlements et gouvernements israéliens et palestiniens. Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a effectué une visite dans la région quelques mois plus tard pour relancer le dialogue direct entre législateurs israéliens et palestiniens. Lors de la 118^{ème} Assemblée, les instances dirigeantes de l'UIP ont décidé d'amender les Statuts pour que le Parlement de Palestine devienne membre de plein droit de l'Organisation. Cet objectif a été atteint lors de la 119^{ème} Assemblée et le Parlement de Palestine est devenu le 154^{ème} membre de l'Organisation le 15 octobre.

L'UIP a exprimé la vive préoccupation que lui inspirait l'aggravation de la situation humanitaire au Moyen-Orient. Les délégués à la 118^{ème} Assemblée ont ajouté un point d'urgence à l'ordre du jour et adopté une résolution appelant à mettre un terme au blocus de Gaza, à progresser vers la paix et à établir un Etat palestinien. Vers la fin de l'année, alors que la violence et le conflit se sont encore aggravés, le Président a lancé un appel au cessez-le-feu immédiat et au retour aux négociations. Des dizaines d'années de conflit prouvent sans l'ombre d'un doute, a-t-il ajouté, que la force armée et la violence n'apporteront jamais la paix au Moyen-Orient.

L'UIP se fonde sur le principe que les conflits se résolvent par le dialogue et la réconciliation. Cela implique des parlements forts, capables de légiférer et de contrôler l'action de l'Exécutif au nom du peuple dans son ensemble. A cette fin, l'UIP a soutenu de nombreux parlements tout au long de l'année par le biais de projets de renforcement de leurs moyens. Elle a lancé un nouveau programme visant, au premier chef, à aider les parlements africains à réaliser la réconciliation. Ce processus, commencé par un séminaire régional en Sierra Leone, s'est poursuivi par une activité couronnée de succès au Kenya. L'UIP aide de la même façon d'autres parlements, dont celui du Burundi. L'essentiel de ce travail a été présenté lors des réunions-débats organisées par l'UIP dans le cadre de sa 118^{ème} Assemblée puis, la même année, aux Nations Unies.

Tout au long de l'année, l'UIP n'a cessé d'œuvrer en faveur du développement. La 118^{ème} Assemblée, tenue au Cap, avait pour thème *Faire reculer la pauvreté*. Les délégués ont pu écouter des exposés sur l'eau et l'assainissement, les changements climatiques et les moyens d'atténuer la pauvreté avant d'en discuter dans le débat général.

Les participants ont tenu un débat séparé sur le contrôle parlementaire des politiques de l'Etat en matière d'aide publique au développement. Ils ont dressé une liste des actions pouvant être entreprises par les parlements en vue d'avoir la haute main sur les stratégies nationales de développement et de conférer plus de transparence à l'assistance à la coopération pour le développement, et pour que des comptes soient rendus en la matière. Ce thème était au centre du travail accompli durant l'année. Profitant de l'impulsion donnée par le débat du Cap et comme suite à une réunion séparée des "parties prenantes", tenue à Rome, l'UIP a donné le point de vue parlementaire au Forum pour la coopération en matière de développement récemment créé par l'ONU. De même, elle a contribué au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement à Accra, en septembre, veillant à ce que les parlements soient désormais partie prenante de l'action mondiale visant à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

La 118^{ème} Assemblée comportait en outre un débat sur la santé maternelle, néonatale et infantile et une réunion organisée avec *Compte à rebours 2015*, initiative menée en collaboration par des particuliers et des institutions afin de faire le point sur les Objectifs 4 et 5 du Millénaire et de réduire la mortalité de l'enfant et de la mère. Ces deux manifestations ont permis de montrer des exemples précieux d'actions parlementaires en faveur des OMD.

Parallèlement, des délégués se réunissaient pour débattre de l'assombrissement des perspectives économiques. Une réunion-débat a lancé une mise en garde solennelle face à la crise économique qui s'annonçait. Six mois plus tard, la 119^{ème} Assemblée a tenu un débat d'urgence sur la crise financière et économique mondiale, dont les participants ont demandé aux parlements de veiller de plus près à ce que le secteur financier fasse preuve de transparence et rende des comptes. Ils ont également demandé aux instances dirigeantes de l'UIP d'organiser une conférence parlementaire mondiale sur la crise.

L'UIP a célébré la première Journée internationale de la démocratie le 15 septembre. Elle a mobilisé tous les parlements dont beaucoup ont tenu à marquer cet événement. Des supports ont été fournis aux parlements rappelant l'importance de la *Déclaration universelle sur la démocratie* de 1997. Le Président a fait un discours devant le Parlement hellénique et, pour la première fois dans l'histoire de l'UIP, une réunion-débat organisée à son Siège était diffusée par webcast dans le monde entier. Cette journée a été mise à profit pour sensibiliser les jeunes et les citoyens en général au travail du Parlement et susciter un débat sur les obstacles à la démocratie.

S'inspirant de son étude novatrice, *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques*, l'UIP a publié un recueil d'outils d'autoévaluation visant à aider les parlements à déterminer leurs points forts et leurs faiblesses. Elle a également commencé un travail de recensement de la représentation des minorités dans les parlements, dans le cadre d'un programme pluriannuel dont le but est de préciser les cinq éléments caractéristiques d'un parlement démocratique indiqués dans le guide : un tel parlement doit être représentatif, transparent, accessible, efficace et il doit rendre des comptes.

L'UIP a célébré le sixantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* lors d'une réunion de parlementaires chargés des droits de l'homme, consacrée aux avancées résultant de la Déclaration et aux obstacles qui s'opposent à sa mise en œuvre. La 118^{ème} Assemblée a débattu des droits de l'homme en relation avec les travailleurs migrants, la traite des êtres humains et la xénophobie. Quant au Conseil directeur, il a adopté une politique visant à garantir la participation des personnes handicapées au travail de l'Organisation.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires, faisant face à une charge de travail croissante, a entrepris des missions visant à soutenir les parlementaires menacés au Sri Lanka. L'UIP a également mis en œuvre un programme ayant pour but d'aider les parlements francophones d'Afrique de l'Ouest à assurer le respect, par leur pays, des conventions et engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

L'action visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation des femmes à la vie politique s'est poursuivie sans relâche. Pour la troisième année consécutive, l'UIP a organisé une conférence régionale sur la participation des femmes à la prise de décision dans la région du Golfe et elle a lancé des activités similaires dans la région du Pacifique. Par ailleurs, l'UIP a lancé un programme d'activités ayant pour but de permettre aux parlements de lutter contre les violences faites aux femmes et elle a organisé un premier débat sur ce sujet lors d'une réunion spéciale des membres des commissions parlementaires chargées de la condition de la femme.

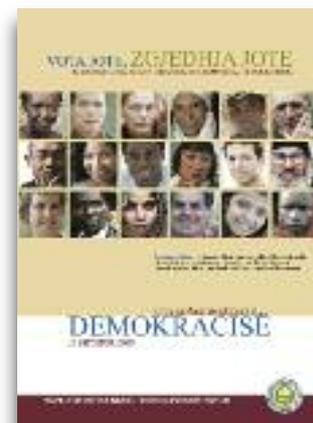
Des progrès ont également été accomplis sur le plan de la coopération entre les parlements et les Nations Unies. Un partenariat se met en place, l'UIP s'efforçant d'associer les parlements à divers processus de l'ONU, notamment la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la démocratie et le Forum pour la coopération en matière de développement. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la coopération entre les deux institutions, consacrant cette nouvelle réalité et définissant un programme ambitieux de coopération entre elles.

Pour l'essentiel, l'UIP a accompli tous ces progrès en collaboration avec le système des Nations Unies et, souvent, avec son soutien direct. A noter tout particulièrement, la coopération entre l'UIP et l'UNICEF dans une large gamme d'activités portant sur toutes les questions relatives à la protection de l'enfance. Le Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies est devenu opérationnel en 2008, effectuant sa première mission sur le terrain conformément aux priorités définies par cette commission en vue de faire le point sur la réforme des Nations Unies.

L'UIP a beaucoup avancé vers son objectif d'universalité. Huit parlements, pas moins, ont adhéré à l'Organisation en 2008, portant ainsi le nombre total de ses membres à 154. Ensemble, tous ces parlements renforcent les activités de l'Organisation et en favorisent le développement. Leur engagement et leur soutien, ainsi que ceux de nombreux donateurs, revêtent la plus haute importance pour l'UIP au moment où elle se prépare à faire face aux difficultés d'un monde instable.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général





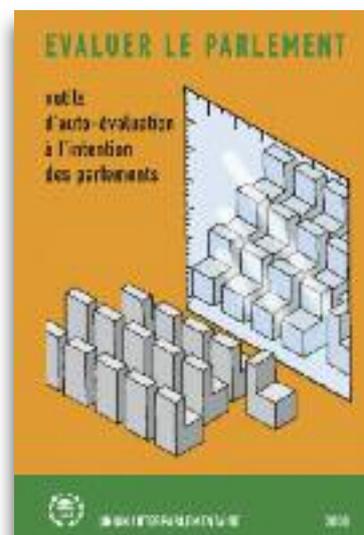
Œuvrer pour de meilleures démocraties

La démocratisation est un processus continu pour tous les parlements. Aussi, l'UIP a-t-elle consacré l'essentiel de son travail récent à la promotion de pratiques démocratiques saines dans les parlements. A cette fin, l'UIP s'appuie sur l'expérience collective de ses membres. Elle s'inspire également des principes définis dans la publication référence de 2006 *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle* qui présente un ensemble de critères et de bonnes pratiques pour les parlements démocratiques. Cette méthode a été enrichie par la publication, en septembre, d'un recueil d'outils d'autoévaluation pour les parlements. Cette publication, présentée lors d'un atelier sur les critères et indicateurs parlementaires tenu à Brisbane, a permis de jeter les bases d'un autre atelier qui a rencontré un grand succès lors de l'Assemblée de l'UIP en octobre. Les deux premières autoévaluations ont ensuite eu lieu au Rwanda et en Sierra Leone en décembre.

Depuis quelques années, les parlements s'efforcent d'instituer des normes déontologiques pour leurs membres, avec des principes ou des codes de conduite afin d'enrayer l'érosion de la confiance que les citoyens portent à l'institution et aux parlementaires. A titre général, ces codes rappellent qu'un parlementaire est au service des citoyens et fixent des normes de conduite pour les législateurs. Ils aident donc les parlementaires à éviter ou régler les problèmes éthiques et les conflits d'intérêt qui peuvent apparaître dans l'exercice de leur mandat. L'UIP a ainsi aidé des parlements à définir leur propre code, s'inspirant des meilleurs usages internationaux et des traditions de chaque parlement concerné.

Pour répondre aux critères modernes de bonne pratique, de nombreux parlements nationaux sont en train de définir des plans stratégiques exposant leur projet, leur mission et leurs valeurs, précisant aussi les priorités et stratégies à moyen terme pour leur réalisation. Ces plans stratégiques s'intègrent ensuite dans des plans d'action annuels qui relient les activités à des objectifs convenus et au développement global de l'institution. Des activités de planification stratégique ont été organisées au Timor-Leste et en Sierra Leone en 2008, et les préparatifs vont bon train pour des activités similaires aux Maldives.

Parallèlement, un projet en collaboration avec le PNUD et financé par l'ACDI canadienne, étudie actuellement la représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement. Le projet vise à rassembler des connaissances sur cette représentation et à forger des outils à l'usage des parlements et d'autres institutions afin de lutter contre l'exclusion. Une première réunion du Groupe consultatif créé à cet effet, tenue en septembre, a permis d'élaborer un questionnaire devant être distribué aux parlements début 2009.



Toujours en 2008, l'UIP a également publié une étude sur le contrôle parlementaire, examinant les mécanismes par lesquels cette activité est mise en œuvre. L'étude fait le point sur les outils les plus courants dans le travail des plénières et des commissions, c'est-à-dire là où la qualité du contrôle de l'action de l'Exécutif est généralement la meilleure. Avec ce catalogue d'outils nécessaires au contrôle parlementaire, l'étude invite les parlements à faire le bilan de leurs propres pratiques, s'appuyant sur de nombreux exemples de parlements nationaux.

Des études ont également été effectuées sur les carrières parlementaires, la formation professionnelle et les programmes de renforcement des compétences pour parlementaires. Une étude internationale a notamment été menée sur la nature et le contenu des programmes de formation pour parlementaires. Ce projet s'intègre dans un programme global de recherche appliquée visant à étudier, développer et faire connaître des modèles efficaces de formation et de développement en fonction des besoins particuliers des parlementaires et en tenant compte des structures constitutionnelles, du degré de démocratisation et d'autres critères.

L'UIP essayant pour la première fois de faire le point sur la manière dont les parlements utilisent, ou envisagent d'utiliser, les TIC pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités et se relier à leur électeurs, a publié le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement, en février, en collaboration avec les Nations Unies et le Centre mondial des technologies de l'information et de la communication au Parlement. Ce rapport se fonde sur les réponses et commentaires fournis par 105 assemblées.

Les parlements et la réconciliation

L'essentiel du travail de renforcement parlementaire effectué par l'UIP concerne les parlements des pays sortant d'une guerre ou d'un conflit. Ces parlements se trouvent souvent confrontés à des crises du fait que leurs membres ne parviennent pas à se mettre d'accord sur des stratégies permettant à l'institution de tourner la page. Aussi l'UIP s'attache-t-elle à leur fournir une assistance d'urgence pour les aider à surmonter ces difficultés pressantes. Elle aide aussi – et de plus en plus – les parlements à faire en sorte que le plus grand nombre participe aux décisions, ce qui favorise les réconciliations après les conflits. Enfin, d'autres activités contribuent à renforcer le rôle des parlements dans la réconciliation nationale, notamment par l'apport d'un cadre juridique et de ressources nécessaires à la justice de transition.

Un parlement fort montre à l'ensemble du peuple que l'ordre démocratique, rompu lors d'un conflit, est en voie de rétablissement et que les citoyens peuvent de nouveau faire confiance à leurs institutions. Un séminaire régional a été organisé en juin en Sierra Leone en vue de renforcer le rôle des parlements d'Afrique anglophone dans les processus de réconciliation nationale. Organisé par l'UIP sous les auspices du Parlement de la Sierra Leone, ce séminaire était la première activité prévue dans le cadre d'un projet triennal de l'UIP devant permettre aux parlements des pays suivants : Ghana, Kenya, Libéria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie et Soudan d'instituer des mécanismes de justice de transition et d'en suivre le fonctionnement, mais aussi de rendre les processus politiques plus rassembleurs.

Juste avant cette activité, l'UIP avait organisé une réunion-débat sur le thème : "Parlements, consolidation de la paix et réconciliation" à New York, en partenariat avec la Commission de consolidation de la paix de l'ONU. Les principaux intervenants étaient Mme Ginwala, ancienne Présidente du Parlement sud-africain, le sénateur Ntibantunganya, ancien Président du Burundi, la sénatrice Green du Mexique et l'Ambassadeur Takasu du Japon, Président de la Commission. Par sa résolution A/63/24, l'Assemblée générale invite la Commission à poursuivre sa collaboration avec l'UIP dans les pays suivis par la Commission en vue de promouvoir la gouvernance démocratique, le dialogue national et la réconciliation.

Contrôle du secteur de la sécurité

L'UIP s'efforce également de promouvoir une pratique du contrôle civil du secteur de la sécurité dans chaque pays. A cette fin, elle a mis en place un partenariat constructif avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève. En 2008, ce partenariat a été étendu à l'Institute for Security Studies d'Afrique du Sud avec lequel l'UIP et le DCAF ont organisé un séminaire sous-régional en Angola pour les parlements du Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) en février. Ce séminaire de deux jours sur *le rôle des Parlements nationaux et du Forum parlementaire de la SADC pour renforcer la sécurité en Afrique australe* a réuni des présidents et des membres de commissions parlementaires de la défense et de la sécurité, des responsables et des membres du personnel des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Rwanda, Swaziland, Tanzanie et Zambie. Les participants ont débattu des problèmes de la région en matière de sécurité. Ils ont estimé que la sécurité est devenue une responsabilité collective et que les parlementaires, en leur qualité de représentants du peuple, doivent s'efforcer d'accroître la transparence et de faire respecter l'obligation de rendre compte.





Agir avec les Nations Unies

Aujourd'hui le monde fait face à la conjonction de crises alarmantes appelant des changements radicaux de l'architecture politique et financière internationale. Les crises alimentaire, énergétique et financière sont des problèmes imputables à l'homme et nous devons donc assumer la responsabilité de les résoudre. Pour opérer les changements nécessaires, les dirigeants devront se montrer courageux, voire héroïques, au niveau national. Il faut une direction éclairée pour que les dysfonctionnements auxquels nous assistons ne se transforment pas en une tragédie interminable pour l'ensemble de l'humanité. Le Secrétaire général Ban Ki-moon et moi-même estimons que les parlementaires peuvent apporter à l'ONU une assistance et un appui précieux de sorte que cette organisation soit en mesure de s'acquitter des responsabilités que des milliards de personnes lui ont confiées.

Miguel D'Escoto Brockmann,

Président de la soixante-troisième Assemblée générale des Nations Unies

Les Etats membres de l'ONU pour une participation parlementaire plus active

Tous les deux ans, les Etats membres de l'ONU font un bilan de la coopération entre leur organisation et l'UIP. C'était le cas en 2008 et le rapport du Secrétaire général de l'ONU de même que les débats de l'Assemblée générale s'en font l'écho. Cette coopération n'a cessé de se développer et de s'approfondir au cours des ans, atteignant désormais des niveaux sans précédent. Par leur résolution A/63/24, adoptée par consensus le 18 novembre, les Etats membres de l'ONU invitent l'Organisation mondiale à consolider son travail avec l'UIP et à le développer davantage.

Plus particulièrement, cette résolution invite l'UIP à étendre sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, le Forum pour la coopération en matière de développement et le Conseil des droits de l'homme. Elle demande à l'UIP de renforcer sa contribution au travail de l'Assemblée générale et à la réforme de l'ONU. Elle se déclare favorable à la participation plus régulière et systématique de parlementaires aux délégations nationales aux grands sommets et conférences des Nations Unies. La résolution propose en outre de donner une place plus importante aux Auditions parlementaire annuelles ONU/UIP aux Nations Unies.

Contrairement aux résolutions précédentes, celle de 2008 fait deux propositions claires prônant une relation plus stratégique entre l'ONU et l'UIP. Elle appuie donc une proposition visant à donner plus de cohérence au travail des deux organisations et à tirer le meilleur profit du soutien parlementaire à l'ONU en instituant des échanges annuels entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

Photo : M.Theo-Ben Gurirab, Président du Parlement de la Namibie, récemment élu Président de l'UIP, a rencontré le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon.

Nations Unies pour la coordination, d'une part, et la direction de l'UIP, d'autre part. Elle décide également de rajouter un point spécial à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU, dans deux ans, portant uniquement sur la coopération entre l'ONU, les parlements et l'UIP. Ce débat permettra ainsi aux Etats membres de l'ONU de réfléchir à la manière de construire une interaction parlementaire forte avec le système des Nations Unies.

Coopération pour le développement

L'essentiel des travaux de la 118^{ème} Assemblée du Cap portait sur la contribution des parlements à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement à savoir : réduction de la pauvreté, instauration de l'égalité entre les sexes, actions pour la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né et assistance en faveur de la coopération pour le développement (voir section 3 ci-dessous). Tous ces travaux se fondaient sur la collaboration entre l'UIP et les Nations Unies au cours de l'année 2008.

Audition parlementaire annuelle

L'Audition parlementaire 2008, tenue sous les auspices de l'UIP et du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies avait pour thème central : "*Assurer un maintien de la paix efficace et prévenir les conflits conformément à nos engagements*". Plus de 250 législateurs ont assisté à cette réunion ainsi que des responsables de l'ONU et des représentants du corps diplomatique. Des débats constructifs ont eu lieu sur l'Obligation de protéger, les violences sexuelles envers les femmes et les enfants dans les conflits, la sécurité humaine dans les activités de l'ONU et les principales difficultés auxquelles sont confrontées les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Comme le proposait l'UIP, avec le soutien de l'Assemblée générale des Nations Unies, le compte rendu des Auditions est désormais un document officiel de l'Assemblée générale.

L'Audition faisait suite à la séance d'information organisée par l'UIP fin septembre au Siège de l'ONU pour les parlementaires accompagnant les chefs d'Etat et de gouvernement venus assister à l'ouverture de l'Assemblée générale. Cette séance d'information portait sur la question de la démocratisation des Nations Unies, l'une des priorités du nouveau président de l'Assemblée générale, le père Miguel D'Escoto Brockmann. Elle devait également inciter les parlementaires à assister aux réunions des Nations Unies dans le cadre de leur délégation nationale.

Traite des êtres humains

A Vienne, l'ONU a organisé en février un Forum mondial de lutte contre la traite des êtres humains. Un forum parlementaire de l'UIP, sous les auspices du Parlement autrichien, avait eu lieu en prélude à la réunion onusienne.

Ce forum parlementaire a permis d'étudier les moyens par lesquels parlements et parlementaires peuvent contribuer plus activement au combat mondial contre la traite des êtres humains. Il comprenait un procès simulé avec la participation de l'actrice britannique Emma Thompson pour sensibiliser au problème de la traite. L'UIP et l'ONU sont en train de rédiger un guide à l'intention des parlementaires sur la traite des êtres humains.

Commerce et développement

L'UIP était présente à la CNUCED XII (Accra, 20-25 avril), où elle a fait circuler le message parlementaire adopté par sa 118^{ème} Assemblée quelques jours auparavant. Ce message, présenté par le Président du Parlement ghanéen, rappelle le soutien de l'UIP au travail de la CNUCED et les points de vue des parlements sur les risques sociaux et économiques de la mondialisation.

L'UIP reste l'une des charnières du processus connu sous le nom de *Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*, mécanisme permanent pour le contrôle parlementaire de cet organe intergouvernemental, autrement dit sa dimension parlementaire de facto. La session annuelle 2008 a eu lieu à Genève les 11 et 12 septembre sous les auspices de l'UIP. Elle s'est déroulée à un moment crucial pour les négociations commerciales du Cycle de Doha, alors que l'avenir de l'ensemble du système commercial multilatéral était en jeu. Les discussions ont privilégié des thèmes d'actualité tels que le commerce international et les changements climatiques, le rôle du commerce pour désamorcer la menace des conflits portant sur l'alimentation et l'énergie, le commerce à l'ère de la révolution numérique et enfin et surtout - les conséquences à long terme de l'impasse où se trouvent les négociations à l'OMC. Pour conclure, la Conférence a souligné la nécessité d'avancer vers un accord.



L'enfance

Exploitation sexuelle

L'UIP et l'UNICEF ont organisé en collaboration un séminaire régional à l'intention des parlements de la CEE-CEI sur l'exploitation sexuelle des enfants, sous les auspices du Parlement albanais. L'objet était de déterminer la manière dont, par leur travail législatif, les parlements peuvent lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et la prévenir. Cette réunion se voulait une contribution au Troisième Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants tenu à Rio de Janeiro en novembre.

Réforme législative

A New York, en novembre, l'UNICEF a organisé une conférence de deux jours ayant pour thème : des systèmes juridiques efficaces en vue de faire respecter les droits des enfants et des femmes, avec un soutien de l'UIP pour l'aspect parlementaire.

Guide sur la violence

Depuis la publication de la version anglaise du guide *Combattre la violence à l'encontre des enfants* lors de la 116^{ème} Assemblée, des traductions de cet ouvrage dans huit autres langues ont été publiées, la dernière en date étant la version en arabe parue en juillet.



Développement et Objectifs du millénaire pour le développement

Réduction de la pauvreté

Le thème transversal de l'Assemblée du Cap était la pauvreté. Il s'agit en effet du principal handicap dont souffre le monde et la première raison pour laquelle les aspirations des hommes sont si rarement réalisées. La pauvreté paralyse la démocratie : lorsqu'une personne a le ventre vide, la liberté de parole, si grande soit-elle, ne répondra pas à ce besoin essentiel. Comme l'a rappelé Donald Payne, membre du Congrès des Etats-Unis lors de la session d'ouverture, trois milliards de personnes survivent avec moins de deux dollars par jour; les riches s'enrichissent et les pauvres s'enfoncent toujours plus dans la pauvreté. Jamais autant de ressources n'ont été mobilisées pour la lutte contre la pauvreté mais le monde doit distribuer ses richesses d'une manière plus équitable. Les parlements sont tenus d'y contribuer. Dans une initiative collective, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies s'est penchée sur la crise alimentaire mondiale lors de sa réunion de Genève en octobre. Elle a entendu l'exposé du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation ainsi que ceux du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé sur la crise alimentaire et ses conséquences pour la santé. Elle a ensuite tenu un débat sur ce sujet, dégagant des pistes d'action et de coopération pour les parlements nationaux.

Santé maternelle et néonatale : action parlementaire sur les OMD 4 et 5

Une réunion a été consacrée, lors de l'Assemblée, à la mortalité de la mère, du nouveau-né et de l'enfant dans les pays en développement. Sur les 68 pays en développement qui représentent 97 % des décès de la mère et de l'enfant dans le monde, très peu parviennent à assurer les soins qui pourraient éviter ces décès. Cette session spéciale, organisée avec le soutien des partenaires de l'UIP appartenant à l'organisation *Compte à rebours 2015*, a demandé à l'UIP d'aider les parlements à prendre des mesures au cours des douze prochains mois et à soumettre un rapport sur les progrès accomplis à la 120^{ème} Assemblée de l'UIP en 2009. Des informations par pays sur la condition de la femme et de l'enfant ont ensuite été envoyées, chaque parlement étant invité à tenir des réunions d'information et de réflexion sur la manière d'accélérer les progrès.

Comme suite à une réunion-débat UIP/UNICEF, l'UNICEF a organisé une visite sur le terrain pour souligner son action. Dans la province du Cap-occidental, des parlementaires ont rencontré les membres d'une organisation qui forme des mères séropositives ayant des bébés sains à faire office de conseillères de santé. Ce programme, appelé Isibindi, vise à renforcer la solidarité au bénéfice des enfants et des jeunes précarisés par le VIH/Sida, notamment les enfants qui ont perdu leurs parents. Les participants ont également visité l'école primaire Mount View, qui met en œuvre le modèle Milieu scolaire sûr pour les enfants.

La même année, l'UIP, l'Organisation mondiale de la santé et le Parlement des Pays-bas ont organisé une conférence de trois jours sur le thème : Santé et survie de la mère et du nouveau-né, à La Haye, en présence de SAR la princesse Máxima des Pays-Bas.

VIH et Sida

En juin 2008, le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/Sida a participé à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui a fait le point sur la Déclaration d'engagement 2001 sur le VIH/Sida et la Déclaration politique 2006 sur le VIH/Sida. En coopération étroite avec le PNUD et ONUSIDA, ses partenaires, l'UIP a organisé une séance d'information à l'intention des parlementaires participant à la réunion de haut niveau, mettant l'accent sur la stigmatisation, la discrimination, la criminalisation de la transmission du VIH, l'accès aux traitements et les restrictions au voyage liées au VIH.

Une autre séance d'information parlementaire a également été organisée lors de la XVII^{ème} Conférence internationale sur le Sida, la plus importante jamais tenue de façon régulière sur une question de santé ou de développement. Cette manifestation s'est déroulée en août à Mexico. Les participants ont demandé instamment aux parlements de renforcer leur propre capacité institutionnelle pour répondre à l'épidémie, réviser les lois existantes et en éliminer les dispositions discriminatoires. L'UIP a lancé, ou développé, une coopération avec d'autres parties prenantes internationales dans ce domaine, notamment en participant à la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH, instance consultative à l'origine de recommandations visant à éliminer les restrictions à l'entrée sur le territoire, le séjour et la résidence liées au VIH.

Financement du développement

La 118^{ème} Assemblée de l'UIP a débattu du contrôle parlementaire des politiques d'aide publique au développement. La résolution y afférente rappelle que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide prône un renforcement du rôle des parlements dans l'élaboration et le contrôle des stratégies nationales de développement, un partage des responsabilités entre donateurs et pays partenaires pour ce qui concerne les résultats du développement et un alignement de l'aide sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires. Les parlementaires ont invité les parlements des pays donateurs à veiller à ce que leur gouvernement agisse dans la transparence et n'assortisse pas les ressources de conditions préjudiciables au développement des pays bénéficiaires. Ils demandent également aux parlements des pays donateurs et bénéficiaires de contrôler de plus près la politique étrangère de leurs gouvernements respectifs et de faire en sorte que les politiques des autres ministères susceptibles d'influer sur les pays en développement s'y conforment. Les participants invitent enfin les parlements des pays donateurs et bénéficiaires à veiller à ce que les augmentations de l'APD aillent de pair avec une amélioration de la gouvernance et avec des mesures de lutte contre la corruption.



Dans le même esprit, l'UIP s'est jointe aux groupes d'organisations et de pays oeuvrant à développer le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (DCF), récemment créé. Elle a aussi aidé le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à organiser un "Forum des parties prenantes" sur la qualité et l'efficacité de l'aide, à Rome, en juin. Cette manifestation réunissant une quarantaine de parlementaires a émis plusieurs recommandations à l'intention de la première grande session du DCF qui s'est tenue à New York début juillet.

L'UIP participe activement aux travaux du DCF, rappelant que les parlements doivent faire en sorte que les pays en développement aient la haute main sur l'aide. Ainsi, les parlementaires recommandent que l'aide soit, de préférence, accordée aux pays en développement sous forme d'aide budgétaire. C'est seulement dans ce cas, en effet, que les

parlementaires pourront exercer correctement leur contrôle et obtenir que les fonds aillent vers les priorités établies par les pays bénéficiaires.

Dans le cadre du travail de l'UIP en matière de coopération pour le développement, une mission parlementaire s'est rendue en Tanzanie du 8 au 10 septembre pour faire le point sur l'état d'avancement

de l'initiative pilote "Unis dans l'action", qui vise la rationalisation des interventions de l'ONU par pays, et sur la manière dont les Nations Unies travaillent avec le Parlement au niveau national.

Cette mission était menée par le Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies. Elle a permis de recueillir des informations directes sur la réorganisation des activités de l'ONU au niveau des pays de sorte que les fonds pour le développement gérés par l'ONU aient un impact optimal. La mission a également permis que le Parlement national soit directement concerné par le processus mené par les Nations Unies dans le pays. Elle a mis en valeur la dimension politique du processus de réforme de l'ONU, et ses recommandations ont été présentées aux Nations Unies lors d'une réunion en novembre. Toutes ces activités répondent à un souci : les parlements doivent agir pour que les pays bénéficiaires aient la haute main sur leur développement et pour que l'aide au développement soit contrôlée par le législateur. Les parlementaires ont activement participé au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Accra (Ghana), début septembre. Après cette réunion, le Groupe de travail du CAD (OCDE) sur l'efficacité de l'aide a décidé d'admettre l'UIP comme membre. Celle-ci a participé à une réunion du Groupe en décembre, débattant du suivi de la réunion d'Accra.

L'UIP a conclu l'année par une contribution importante au processus du financement du développement. Le Président Gurirab a transmis un message parlementaire à la Conférence internationale de suivi de l'application du consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre. Ce message insiste sur la nécessité de recadrer le financement sur les grandes priorités du développement telles que l'emploi, les femmes et l'agriculture.

Pour mobiliser les parlements sur les questions de financement du développement, l'UIP a tenu une audition parlementaire à la Conférence de Doha le 28 novembre. La cinquantaine de parlementaires qui ont assisté à l'ensemble de la conférence ont pu débattre avec les délégations des gouvernements lors de nombreuses tables rondes et autres réunions en marge. M. Gurirab a prononcé un discours à la séance d'ouverture, réaffirmant le rôle des parlements dans la Déclaration de Doha.

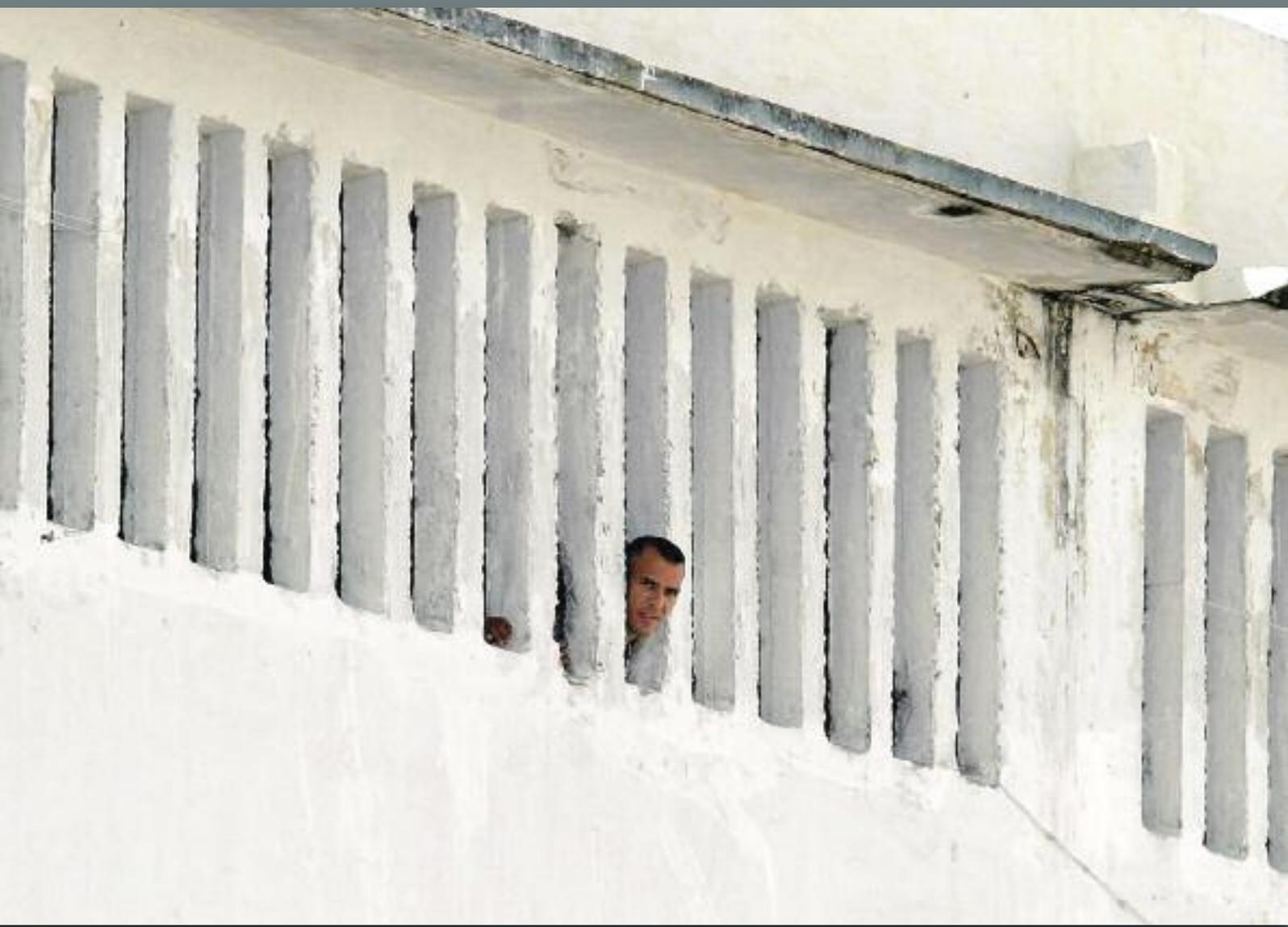
Changements climatiques

Les parlements sont mieux placés que quiconque dans la lutte contre les effets des changements climatiques. Il ne peut y avoir de budgets "Verts", de technologies propres ni de compensation carbone sans des lois et des règlements idoines. Au sein de l'UIP, un consensus se dessine sur la nécessité d'une action coordonnée visant à éviter les interférences humaines néfastes au système climatique. Suite à la Déclaration présidentielle sur les changements climatiques, ratifiée par la 116^{ème} Assemblée en 2007, l'UIP s'efforce d'inscrire son action dans un contexte plus large, en établissant des liens entre les aspects économique, social et humain du développement. C'est ainsi qu'un débat sur le thème *Le commerce international peut-il contribuer à atténuer les changements climatiques ?* s'est tenu lors de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC en septembre.



Une autre réunion-débat, sur le thème *Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables*, s'est tenue lors de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP en octobre dans le cadre du travail préparatoire d'une résolution devant être débattue par la prochaine Assemblée de l'UIP. Les discussions, animées, ont permis d'ébaucher une stratégie à long terme pour le développement des énergies renouvelables.

A l'initiative du Folketing danois, l'UIP a commencé à préparer sa contribution à la 15^{ème} Conférence des Parties (CdP15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009. La CdP15 devrait adopter un accord post-Kyoto, définissant les nouvelles conditions d'une coopération mondiale pour le climat.



Défense des droits de l'homme

En 2008, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a travaillé sur 73 cas dans 37 pays, relatifs à 305 parlementaires. Encore une fois, le Comité a dû faire face à une énorme charge de travail, encouragé il est vrai par les progrès accomplis vers le règlement satisfaisant de plusieurs cas. Pour la première fois de son histoire, le Comité a contribué à mettre sur pied une assistance internationale en matière de police scientifique dans une enquête interminable sur un meurtre, celui du parlementaire mongol Zorig Sanjasuuren. Des réussites plus notables ont été obtenues sur d'autres cas. Ainsi, sur le cas le plus ancien dont il était saisi, celui du parlementaire hondurien Pavón Salazar, assassiné en 1988, les efforts du Comité pour que cet assassinat ne demeure pas impuni ont finalement porté leurs fruits. Le Comité a eu également la satisfaction d'obtenir la libération d'un certain nombre de parlementaires. M. Hussam Khader, parlementaire palestinien, a enfin été remis en liberté par les autorités israéliennes, ainsi que sa collègue palestinienne, Mme Mariam Saleh. Par ailleurs, six anciens parlementaires colombiens ont été libérés par le principal groupe de la guérilla colombienne, les FARC. Ces cas, présentés en détail ci-dessous, sont la partie visible des résultats obtenus en 2008, sachant que le Comité s'occupe, souvent avec succès, de très nombreuses situations dans le cadre de sa procédure confidentielle sans que ce travail ne soit jamais rendu public.

D'autres cas, par contre, suscitent des préoccupations. Ainsi, l'année 2008 a été marquée par l'exclusion en masse de parlementaires en Equateur, au Burundi et en République démocratique du Congo. Le mandat d'une femme parlementaire d'Afghanistan fait toujours l'objet d'une suspension injustifiée. L'UIP s'inquiète aussi du maintien en détention en Israël de 35 parlementaires palestiniens et de l'assassinat de plusieurs parlementaires au Sri Lanka.

Lorsqu'un parlementaire fait l'objet d'une action en justice, qu'il s'agisse de poursuites au pénal ou de la révocation de son mandat parlementaire, le Comité a essentiellement pour but de garantir que les mesures le frappant soient conformes à la loi et aux normes du droit international. Lorsque des parlementaires sont assassinés ou menacés, la principale difficulté à laquelle le Comité se heurte est que ces actes restent souvent impunis. Aussi demande-t-il systématiquement aux autorités de procéder à une enquête en vue d'identifier les coupables et de les traduire en justice, mais aussi de garantir aux parlementaires concernés la protection nécessaire lorsqu'il y a lieu.

Cas sur lesquels des progrès décisifs ont été accomplis

Assistance en matière de police scientifique pour élucider l'assassinat d'un parlementaire mongol

M. Zorig Sanjasuuren a été assassiné en octobre 1998. L'enquête de la police piétinait et la source de l'UIP redoutait que les autorités ne soient pas pressées de conclure. Lors d'une visite du Comité en Mongolie, les autorités ont admis qu'une assistance technique d'autres pays serait utile. Ayant obtenu

une réponse favorable du Chancelier d'Allemagne, une délégation mongole s'est rendue dans ce pays en juin pour analyser certaines pièces à conviction. Les autorités allemandes restent prêtes à aider leurs homologues mongols s'il faut analyser d'autres pièces.

Honduras : la persévérance paye sur un cas de meurtre ancien

M. Miguel Angel Pavón Salazar, membre du Congrès hondurien, a été abattu le 14 janvier 1988. L'enquête judiciaire, qui avait établi un lien entre ce meurtre et la déposition de M. Salazar en 1987 devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans des affaires contre le gouvernement du Honduras concernant des disparitions, a été finalement réouverte par le Procureur général en juillet 1996. L'un des deux assassins présumés a, par la suite, été officiellement déclaré décédé. L'autre, Jaime Rosales, a été arrêté en 2003 et acquitté en 2004. La Cour d'appel, rejetant cet acquittement en 2006, a condamné M. Rosales à vingt ans de prison. Un recours en cassation a été rejeté en 2007 par la Cour suprême, de sorte que M. Rosales purge actuellement sa peine à la prison nationale de San Pedro Sula.

Libération de six parlementaires colombiens enlevés

En 2008, un petit groupe sur les quelque 700 otages détenus par les FARC, principal groupe de la guérilla colombienne, a recouvré sa liberté. Il s'agit des six (anciens) parlementaires enlevés entre août 2000 et février 2002. Cinq d'entre eux ont été libérés par les FARC au début de 2008 au terme d'une longue médiation entreprise par des instances régionales et internationales. Dans un dénouement spectaculaire, les forces armées colombiennes ont libéré Mme Ingrid Betancourt, ancienne candidate aux élections présidentielles, ainsi que 14 autres personnes le 2 juillet.

Le 25 octobre de la même année, le seul parlementaire restant, M. Lizcano, a réussi à s'échapper, en compagnie d'un membre des FARC, du camp où il était retenu. Son état de santé s'était gravement détérioré et son évasion est survenue à point nommé.



Libération de deux parlementaires palestiniens

M. Hussam Khader a été reconnu coupable et condamné à sept ans de prison en 2005, sur la base d'un plaider coupable. L'observateur de l'UIP au procès, M. Simon Foreman, a conclu que M. Khader "n'a pas, depuis son arrestation en mars 2003, bénéficié du respect des normes internationales relatives à l'équité du procès". L'UIP n'a cessé de demander la libération de M. Khader. Le second observateur de l'UIP, M. Sadakat Kadri, a assisté à la procédure relative à la requête de libération anticipée de M. Khader, requête rejetée en février. Il a conclu que la décision de la commission chargée d'examiner la requête se fonde sur des allégations que l'accusé et son avocat n'avaient pas été autorisés à examiner et, encore moins, à contester. M. Khader a été remis en liberté par les autorités israéliennes le 25 août ainsi que 199 autres détenus palestiniens, dans un geste de bonne volonté vis-à-vis de l'Autorité palestinienne.

Mme Mariam Saleh, membre du Conseil législatif palestinien, arrêtée le 13 novembre 2007, a été accusée d'appartenance au bloc Changement et réforme ainsi qu'à la Huda Society for Women, d'avoir fait des voyages à l'étranger alors qu'elle était Ministre de la condition de la femme et d'avoir eu une entrevue avec MM. Ismail Haniyeh, Premier ministre, et Khaled Mashaal, et d'autres actes que l'accusation considère comme confidentiels et refuse de révéler à la défense. Suite à sa libération vers le milieu de l'année, l'UIP a décidé de clore son dossier tout en déplorant le caractère arbitraire de son arrestation et de sa détention pendant sept mois.

Situations suscitant les plus vives inquiétudes du Comité

Révocation illégale de parlementaires

Depuis qu'il existe, le Comité est saisi de cas portant sur la révocation illégale de parlementaires. Au cours de l'année 2008, le Comité a examiné trois cas dans lesquels de nombreux parlementaires ont été évincés de leur parlement.

En Equateur, plus de la moitié des membres du Parlement national a été révoquée par le Tribunal électoral suprême en 2007, en vertu d'une décision considérée comme juridiquement non fondée par l'UIP. En 2008, le Comité a été saisi de deux nouveaux cas. Au Burundi, suite à une dissension interne au sein du parti majoritaire, 22 parlementaires ont été exclus ou ont dû démissionner de leur parti mais en continuant à siéger à l'Assemblée nationale en qualité de membres indépendants. A l'instar d'autres parlementaires de l'opposition, ils ont refusé de participer à certains travaux de l'Assemblée, empêchant celle-ci d'atteindre le quorum. Sur demande du Président du parti majoritaire, le Président de l'Assemblée nationale a déposé une requête en inconstitutionnalité devant la Cour constitutionnelle au motif que les parlementaires dissidents de la majorité conservaient leurs sièges indûment. La Cour a validé cette requête et les parlementaires ont été expulsés. L'UIP de même que l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi se sont déclarés vivement préoccupés par cette décision qui ne tient pas compte des dispositions de la Constitution relatives à la perte du mandat parlementaire. D'autant plus que des parlementaires qui se trouvaient dans la même situation n'ont pas connu le même sort.

Dans un autre cas, les mandats de 18 parlementaires, tous déclarés élus à l'issue du premier scrutin pluraliste tenu en République démocratique du Congo en juillet 2006, ont été invalidés par la Cour suprême de justice en mai 2007. Reconnaisant, par la suite, que sa décision était entachée d'erreurs

notables, la Cour suprême a rétabli deux des parlementaires mais elle n'a pas donné suite aux demandes de rétablissement déposées par les autres. L'UIP s'est déclarée préoccupée par le caractère arbitraire de cette invalidation de résultats électoraux, estimant que le refus de la Cour suprême de trancher sur toutes les demandes de rectification d'erreurs graves constitue un déni de justice, c'est-à-dire le déni d'un droit fondamental. Depuis, les autorités congolaises ont proposé une réparation financière aux victimes pour le préjudice subi.

Femme parlementaire en Afghanistan

Mme Malalai Joya, l'une des rares femmes parlementaires afghanes qui n'a pas ménagé ses critiques aux anciens chefs de guerre, s'élevant contre les violations des droits de l'homme et les discriminations à l'égard des femmes dans son pays, a reçu de nombreuses menaces de mort. Le 21 mai 2007, la Chambre du peuple d'Afghanistan a suspendu son mandat jusqu'à l'expiration de celui-ci parce qu'elle avait tenu des propos désobligeants sur ses collègues parlementaires dans une interview télévisée. En octobre, le Président suppléant de la Chambre du peuple a déclaré au Comité que cette suspension était illégale et que Mme Malalai Joya serait rétablie dans son mandat dans les plus brefs délais. Cependant, malgré les assurances selon lesquelles le Parlement ferait de son mieux pour la rétablir avant la clôture de la session début décembre 2008, rien n'a été fait.

Aggravation de la situation des droits de l'homme à Sri Lanka

Au cours des deux dernières années, de nombreux cas concernant le Parlement de Sri Lanka ont été soumis au Comité. Le harcèlement systématique des parlementaires de l'opposition, les menaces de mort, les agressions sur leurs permanences, les tentatives d'assassinat et les meurtres les visant sont devenus monnaie courante. Aussi le Comité s'est-il félicité de l'invitation, par le Parlement de Sri Lanka, à recueillir des informations de première main sur la situation des 17 parlementaires dont il est saisi. La délégation, conduite par la sénatrice canadienne et présidente du Comité, Mme Sharon Carstairs, s'est rendue à Colombo du 21 au 24 février, et s'est entretenue avec le président Rajapakse et la plupart des autorités et parlementaires concernés. La délégation a ainsi pu faire la lumière sur certaines questions mais elle reste vivement préoccupée par l'impunité dont bénéficient les coupables et par le caractère sélectif de la protection accordée aux parlementaires menacés. Deux semaines ne s'étaient pas écoulées après la mission que M. K. Sivanesan, parlementaire de l'Alliance nationale tamoule, parti d'opposition, était assassiné dans un attentat à la bombe alors qu'il circulait en voiture. Un mois plus tard, M. Fernandopulle, ministre et chef de groupe parlementaire, était assassiné à son tour.



Maintien en détention de membres du Conseil législatif palestinien

Trente-cinq membres du Conseil législatif palestinien (CLP), élus lors des législatives de janvier 2006 sur la liste du parti Changement et Réforme, ont été arrêtés par les autorités israéliennes en Cisjordanie le 29 juin 2006 ou après cette date. Le porte-parole du CLP M. Abdel Aziz Dweik, a été arrêté en août 2006. Les accusations retenues contre eux sont : adhésion à une organisation terroriste, le Hamas, participation à la direction de cette organisation ou actions en son nom. L'UIP a toujours considéré que leur arrestation et leur détention n'avaient rien à voir avec une activité délictuelle des intéressés mais qu'elles étaient motivées par leur élection sur la liste Changement et Réforme dans le cadre d'un scrutin libre et régulier. C'est pourquoi elle n'a cessé de demander leur libération immédiate.

Autres activités

Séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires traitant des droits de l'homme : la Déclaration universelle des droits de l'homme, soixante ans après

Ce séminaire, organisé par l'UIP et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est conclu sur des recommandations d'action parlementaire en vue de réaliser les objectifs proclamés par la Déclaration universelle voici 60 ans. Ces recommandations invitent notamment les parlements et les parlementaires à participer plus activement aux actions des Nations Unies visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Promotion de l'action en faveur des droits de l'homme auprès des parlements francophones d'Afrique

En 2008, l'UIP a poursuivi la mise en œuvre d'un projet visant à associer les parlements au travail des organes conventionnels de l'ONU en organisant une série de séminaires de suivi.

Le séminaire tenu au Togo en octobre a permis d'obtenir plusieurs résultats. Ainsi, des lois portant sur la ratification du Protocole facultatif de la Convention contre la torture et du Protocole facultatif à la Convention visant à empêcher, supprimer et réprimer la traite des êtres humains ont été adoptées, ce qui a permis de ratifier enfin ces deux protocoles. La mise en œuvre de la stratégie nationale définie par le Parlement du Mali comportait un forum sur le dialogue intercommunautaire et la promotion des droits de l'homme, organisé à Mopti en novembre 2008. Les participants au séminaire de suivi, tenu à Brazzaville, ont été informés que le Comité de pilotage avait créé trois commissions chargées de lui apporter un soutien technique pour l'accomplissement de sa mission. Plusieurs actions sont à porter à leur crédit, notamment la réouverture de l'École nationale de la magistrature, la création d'une unité de lutte contre le viol, la publication dans les médias des lois contre la torture dans les commissariats de police et les centres de l'armée, des visites de personnels médicaux aux centres de détention et l'examen des lois et règlements congolais pour s'assurer de leur conformité au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



Les femmes en politique

L'UIP s'attache à soutenir les femmes au Parlement. Au cours de l'année, elle a fait un effort particulier en direction des parlements des régions arabe et pacifique où les femmes sont nettement sous-représentées. Dans le même temps, l'UIP poursuivait son programme en faveur de l'égalité entre hommes et femmes en collaboration étroite avec les Nations Unies, organisant une contribution parlementaire annuelle aux délibérations de la Commission de la condition de la femme et consolidant la dimension parlementaire de la CEDAW et de sa procédure d'information. Des études précieuses ont été effectuées sur les femmes en politique et l'UIP reste une source d'information privilégiée sur le sujet des femmes au Parlement notamment pour le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport du PNUD sur le développement humain. De même, beaucoup a été fait durant l'année dans le domaine de la lutte contre les violences à l'encontre des femmes. Enfin, et cela a son importance, la réunion 2008 des présidentes de parlement, au lieu de se tenir comme d'ordinaire à New York, a eu lieu lors de l'Assemblée de l'UIP au Cap. Elle a été consacrée à la lutte contre la pauvreté et à l'investissement dans les femmes.

Soutien aux parlements des pays où les femmes sont sous-représentées

Etats arabes

Des femmes politiques des pays suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes uni, Koweït, Oman, Qatar et Yémen se sont réunies pour débattre du partenariat avec les médias et les associations féminines, sur l'invitation de l'UIP et du Conseil de la Choura d'Oman. Cette conférence s'est tenue en décembre à Mascate lors de la Troisième Conférence régionale des femmes parlementaires et des femmes dans les postes de prise de décision politique des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Elles ont réfléchi à la manière dont les médias peuvent mettre en avant le rôle grandissant des femmes et encourager la jeune génération à entrer dans l'arène politique.

Toujours au cours de l'année, il y a également eu un séminaire sur la CEDAW à Amman, et l'UIP a participé à une conférence régionale du PNUD sur les femmes au Parlement dans les Etats arabes, tenue à Beyrouth.

Iles du Pacifique

Lors de l'Assemblée du Cap, le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP avait recommandé que des mesures soient prises dans la région du Pacifique où la représentation des femmes est la plus faible au monde. L'UIP a organisé des réunions avec les parlementaires de Tonga et de Papouasie Nouvelle-Guinée, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales domiciliées dans les Fidji pour débattre d'un programme visant à aider les parlements des îles du Pacifique à renforcer la présence des femmes en leur sein. Un autre atelier organisé en Papouasie Nouvelle-Guinée était consacré aux parlementaires et responsables de Mélanésie.

Soutien aux femmes dans les pays sortant d'un conflit

En partenariat avec le Parlement du Burundi, les activités les plus récentes de l'UIP ont pour but de promouvoir l'action législative en faveur de l'égalité et des droits des femmes au Burundi. Les Femmes parlementaires ont également des pistes de réflexion pour une étude visant à définir les lois prioritaires. Un centre de documentation sur les droits des femmes et les questions d'égalité entre les sexes a été mis en place à la bibliothèque du Parlement. Plus récemment, des parlementaires ont débattu du rôle du Parlement dans la mise en œuvre des conventions régionales et internationales relatives aux droits des femmes.

Commission de la condition de la femme

Fidèles à leur tradition, l'UIP et l'UNDAW ont organisé une manifestation commune à l'occasion de la 52^{ème} session de la Commission de la condition de la femme sur le thème 2008 de cette même commission : financer l'égalité entre les sexes. Les participants ont réfléchi à la manière dont les parlementaires peuvent promouvoir l'égalité entre les sexes en accordant plus de ressources aux questions concernant les femmes. La Présidente, la sénatrice M. Xavier (Uruguay), a présenté les conclusions de la réunion à la plénière de la Commission. Dans le même temps, une réunion-débat organisée avec UNIFEM sur l'obligation de rendre des comptes aux femmes et sur le rôle des femmes en politique a permis de réfléchir aux conditions dans lesquelles les femmes parlementaires ont réussi à améliorer la transparence des comptes publics de manière à mieux répondre aux besoins et aux attentes des femmes.

Séminaire annuel sur la CEDAW

Le but de ces séminaires annuels est de donner l'occasion aux parlements de participer plus activement au processus d'information inhérent à la Convention et au suivi des conclusions et commentaires du Comité de la CEDAW concernant les Etats faisant rapport. Le sixième séminaire était organisé en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, en octobre. Les séances de travail portaient sur la responsabilité des parlements face aux lois discriminatoires à l'égard des femmes et concernant le contrôle de l'application de la Convention.

La formation des parlementaires en vue de la bonne application de la Convention fait également partie des projets d'assistance technique de l'UIP. Comme indiqué ci-dessus, l'UIP a mis en œuvre un projet au Burundi et, après un rapport du gouvernement de ce pays au Comité de l'ONU, un séminaire y a été organisé sur les actions pouvant être entreprises par le Parlement à la lumière des commentaires du Comité.

Analyses

Informations publiées à l'occasion de la Journée internationale des femmes

La carte mondiale 2008 des femmes en politique a été publiée aux Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Cette carte se fonde sur une enquête annuelle de l'UIP faisant le point sur les avancées des femmes en politique par pays et par région. Elle montre que 17,7 pour cent seulement de l'ensemble des sièges parlementaires sont occupés par des femmes. Mais les chiffres mondiaux dissimulent quelques nuances intéressantes entre pays et régions. Il y a trois ans, les pays dans lesquels les femmes détenaient plus de 30 pour cent des sièges en chambre basse ou dans les systèmes monocaméraux, n'étaient qu'au nombre de 18 contre 20 actuellement. Mais surtout, certains pays

dépassent désormais le seuil des 40 pour cent. C'est toujours le Rwanda qui occupe la place d'honneur avec 48,8 pour cent de femmes parlementaires, suivi de près par la Suède avec 47 pour cent et la Finlande avec 41,5 pour cent. A l'autre extrémité, on trouve sept parlements ayant moins de 3 pour cent de femmes parlementaires et huit où les femmes ne sont pas du tout représentées.



Enquête sur l'égalité en politique

Effectuée de 2006 à 2008, cette enquête a permis de recueillir les opinions de 300 parlementaires, hommes et femmes, sur l'égalité entre les sexes en politique, appartenant à 110 pays. Plus de 90 pour cent des sondés estiment que les femmes apportent des points de vue, des talents et des perspectives différents à la politique. Dans les parlements, les femmes s'efforcent de réorienter les priorités législatives afin de mieux tenir compte de leurs préoccupations. Ainsi, elles mènent le combat contre les violences sexistes, et pour inscrire à l'ordre du jour législatif des questions telles que les congés parentaux, les crèches, les retraites et l'égalité entre les sexes. Leur influence se fait moins sentir sur le travail législatif concernant les finances, les affaires étrangères, la sécurité nationale et la défense.

L'étude a également révélé que l'action en faveur de l'égalité entre les sexes souhaitée par les femmes se heurte parfois aux choix des partis, suggérant qu'un changement serait le bienvenu à ce niveau.

iKNOWPolitics

L'UIP poursuit sa collaboration au réseau International Knowledge Network of Women in Politics (www.iKNOWPolitics.org) avec ses partenaires, le PNUD, UNIFEM, l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA) et le National Democratic Institute for International Affairs (NDI).

Amérique latine

Une conférence régionale pour les parlementaires d'Amérique latine sur les succès remportés par les femmes au Parlement a été organisée par le Parlement de l'Uruguay en mars, en collaboration avec l'UIP, International IDEA et le projet *Parlamenta*.

Les violences à l'égard des femmes

Adhésion à la campagne d'UNIFEM sur les violences à l'encontre des femmes

En octobre, M. Theo-Ben Gurirab, récemment élu président de l'UIP, a souscrit, à l'instar de 200 autres parlementaires, à la campagne de l'UNIFEM *Dites NON aux violences contre les femmes*, lors de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève. En décembre, l'UIP a organisé une conférence de trois jours sur la réponse parlementaire aux violences faites aux femmes, permettant aux membres des commissions parlementaires chargées de l'égalité entre les sexes de réfléchir aux priorités en la matière.



Mutilations génitales féminines (MGF) le 6 février

A l'occasion de la journée internationale Tolérance zéro aux mutilations génitales féminines (MGF), les représentants d'organisations internationales, de la société civile et des autorités du canton de Genève se sont réunis à la Maison des Parlements pour débattre des mutilations génitales féminines. L'UIP a invité les organisations internationales, les chefs politiques et religieux, les médias, la société civile et les professionnels de la santé à conjuguer leurs forces afin que, en une génération, les MGF ne soient plus considérées comme une pratique normale.



Projets de coopération technique

Dans le cadre de leur programme de coopération technique, l'UIP et ses membres¹ offrent conseils et assistance technique aux parlements, souvent ceux de pays en transition politique ou sortant d'une guerre, afin de les aider à s'acquitter de leur mission constitutionnelle. En 2008, ce programme de coopération technique a permis de renforcer les parlements des pays suivants : Algérie, Burundi, Cambodge, Emirats arabes unis, Guinée équatoriale, Laos, Maldives, Pakistan, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Thaïlande, Timor-Leste et Togo comme indiqué ci-dessous.

Description des projets

Algérie

En novembre, l'UIP a organisé une mission d'audit de l'administration de ce parlement, incitant les membres du personnel à évaluer leur travail et proposant des recommandations de nature à en accroître l'efficacité.

Burundi

En mai et novembre, l'UIP a envoyé des missions chargées d'étudier avec le Parlement les moyens de remédier à la paralysie due au boycott observé par certains parlementaires. Ces missions avaient pour but d'encourager le parlement à mettre en place des modes de décision sans exclusive, d'autant plus nécessaires après un conflit comme au Burundi. Cette action s'inscrivait dans le cadre du mécanisme de bons offices de l'UIP qui, s'agissant du Burundi, vient compléter l'action de consolidation de la paix menée par l'ONU dans ce pays.

Cambodge

L'UIP, en collaboration avec le PNUD, a organisé en octobre un séminaire d'orientation à l'attention des parlementaires récemment élus de l'Assemblée nationale. L'objectif était d'apporter aux participants des informations et des exemples de travail législatif comparé sur quatre sujets : contrôle et relations de l'institution, rôle et responsabilités du parlementaire, services offerts aux parlementaires et fonctionnement du Parlement.

Emirats arabes unis

En réponse à la volonté des autorités de promouvoir la démocratie dans le pays, l'UIP œuvre à moderniser le Parlement des Emirats en collaboration avec celui-ci. Plusieurs stages de formation ont été organisés en 2008 à l'intention des parlementaires et du personnel, notamment des séminaires sur le fonctionnement des commissions et les relations entre le parlement et les médias. De plus, l'UIP a aidé le Parlement à élaborer un code d'éthique pour ses membres, code actuellement en cours d'examen.

¹ En 2008, l'UIP a reçu un soutien précieux à des projets de coopération technique de la part des parlements des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Bénin, Burkina-Faso, Danemark, France, Irlande, Kenya, Ouganda, Royaume-Uni, Suisse, Togo et Zimbabwe.

Guinée équatoriale

En décembre 2008, l'UIP a conclu avec la Commission européenne et le Gouvernement de Guinée équatoriale un nouvel accord portant sur la seconde phase d'un projet d'assistance technique au Parlement. Ce projet s'inscrit dans un programme plus large visant à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités des parlementaires, notamment par le biais des commissions parlementaires; former le personnel parlementaire; soutenir et susciter la participation des femmes parlementaires à la vie politique, donner aux parlements les moyens de promouvoir l'égalité entre les sexes et accroître la représentativité du Parlement.

Laos

Comme suite à l'action lancée en collaboration avec le PNUD, l'UIP a entrepris de concevoir et réaliser un projet d'assistance au Parlement de ce pays. Une mission UIP/PNUD a été organisée en février pour finaliser ce projet qui devrait permettre aux parlementaires et aux

Maldives

Suite à une mission d'évaluation effectuée par l'UIP en octobre 2008, l'Union interparlementaire et le PNUD ont conclu, en décembre 2008, un accord sur la mise en œuvre d'un projet en trois phases visant à aider le Parlement à rédiger un code d'éthique, définir un plan stratégique et un plan de formation du personnel.

Pakistan

En mai, l'UIP a organisé une mission visant à faire le bilan des activités et à aider l'équipe d'encadrement du projet à définir un plan d'action 2008. Ce projet a été conçu par l'UIP et le PNUD, après consultation avec le Sénat et l'Assemblée nationale, lors d'une mission de formulation en novembre 2003. Le principal objectif est de conférer plus d'efficacité aux procédures et services parlementaires ainsi qu'à la direction et à l'administration du Parlement afin que les parlementaires et le personnel des deux chambres puissent s'acquitter au mieux de leurs fonctions législatives, représentatives et de contrôle.

République démocratique du Congo

En 2008, l'UIP a poursuivi sa collaboration avec le PNUD visant à mettre en place un programme d'assistance au parlement national et à ceux des provinces de ce pays. Une mission envoyée à cette fin en novembre était chargée de définir les priorités, d'établir un plan de travail et d'obtenir un accord relatif à sa mise en œuvre à compter de 2009.

Sierra Leone

L'UIP et le PNUD ont poursuivi leur travail commun visant à concevoir et mettre en œuvre un projet d'assistance au Parlement de la Sierra Leone tenant compte des difficultés qu'il doit affronter au sortir d'un conflit. En décembre 2008, les deux organisations ont envoyé une mission qui a formé les autorités parlementaires et l'encadrement du secrétariat aux nécessités de base de la planification stratégique, les aidant par des exercices participatifs, à définir un projet de mandat et de mission, ainsi que les principales valeurs devant être intégrées au plan stratégique du Parlement.

Thaïlande

La nouvelle Constitution de ce pays accroît les pouvoirs de contrôle des activités du gouvernement portant sur les traités et les relations extérieures en général. En novembre 2008, l'UIP et l'Institut King Prajadhipok (KPI) ont organisé, avec le Parlement, un atelier à l'attention des parlementaires sur cette question. Objectif : examiner le rôle du pouvoir législatif et celui de l'exécutif dans la conclusion des traités avec comparaison des pratiques parlementaires en la matière.



Timor-Leste

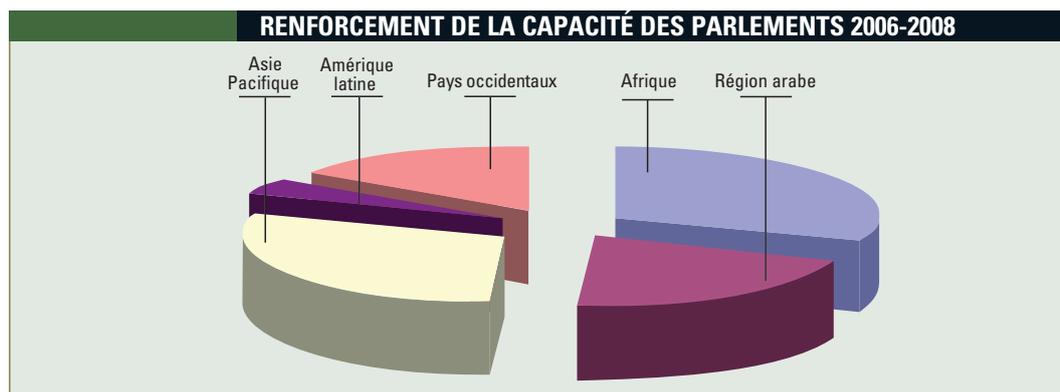
Un atelier pour le personnel parlementaire a été organisé en mai 2008. Il a permis aux membres du personnel de mieux comprendre leur rôle et la manière dont ils pourraient améliorer le fonctionnement du Parlement en aidant les législateurs à s'acquitter au mieux de leurs fonctions. Il s'agissait là de l'une des quatre activités menées en collaboration avec le PNUD à Dili, dans le cadre d'un large projet d'assistance au Parlement mis en œuvre par le PNUD. En septembre 2008, un atelier sur l'objet de la planification stratégique a été organisé à l'attention des autorités parlementaires et des dirigeants de l'administration parlementaire (voir photo d'accroche).

Togo

Depuis quelques années, le Togo a mis sur la touche par la communauté internationale en raison de sa mauvaise gouvernance. Cependant, les autorités de ce pays ont récemment décidé de réagir et la communauté internationale a promptement reconnu cette bonne résolution. L'UIP a tenu à accompagner ce changement en accordant une assistance au Parlement togolais, en collaboration avec le PNUD. En 2008, ces deux organisations ont évalué les besoins et élaboré un document qui servira de cadre à un soutien de la part de plusieurs bailleurs de fonds audit parlement. Elles ont également lancé un certain nombre d'activités dont un séminaire sur les droits de l'homme à l'attention des parlementaires (voir section 3 du présent rapport).

Recensement des programmes de renforcement des parlements

En septembre 2008, l'UIP a lancé une étude pour évaluer la faisabilité d'une base de données recensant les projets de renforcement des parlements. Cette étude de faisabilité a été décidée parce que l'UIP est convaincue qu'une source d'informations fiable et centralisée faciliterait la planification et la rendrait plus efficace, réduirait le risque de doublons et permettrait de mieux diffuser et partager les enseignements tirés de ces projets.



Informing democracy:
Building capacity
meet parliamentarians'
and knowledge needs

(Ireland) | 16 October 2008

Contribuer à la démocratie :
renforcer les capacités pour
répondre aux besoins des parle
en matière d'information et de

Genève (Suisse) | 16 octobre 2008

International Federation
of Library Association
and Institutions



Inter-Parliamentary
Union



Association of
Secretaries General
of Parliaments



Diffusion de l'information

Internet

Le site bilingue de l'UIP (<http://www.ipu.org>) reste le meilleur moyen de diffusion des informations sur les activités de l'UIP. Lors des pics d'activité, le site reçoit des dizaines de milliers de consultations chaque jour. Le nombre total de visites a progressé de 35,6 % en 2008 par rapport à l'année précédente, s'établissant actuellement à près de 14 millions par an.

De nouvelles pages d'information viennent régulièrement enrichir le site, couvrant la presque totalité des manifestations, campagnes et publications de l'UIP, proposant une mine d'informations sur la structure et le fonctionnement des parlements nationaux. Entre autres sections thématiques ajoutées au site en 2008, citons celles relatives aux finances et à l'administration de l'UIP, à la Journée internationale de la démocratie, à la représentation des minorités au Parlement et au rôle des parlements dans l'application des traités des Nations Unies sur les droits de l'homme. Le site de l'UIP devance actuellement tous les autres ou presque sur les moteurs de recherche les plus utilisés pour ce qui concerne la "démocratie parlementaire et les droits de l'homme".

Par ailleurs, l'UIP publie un bulletin électronique tous les deux mois, distribué par courrier électronique sur abonnement. En 2008, le nombre total d'abonnements a encore augmenté de 20 %, s'établissant actuellement à près de 2 600. La collection complète des numéros déjà parus peut être consultée sur le site de l'UIP.

Le Secrétariat de l'UIP s'attache à mettre régulièrement à jour et à améliorer la base de données phare de l'Union interparlementaire, PARLINE. Cet outil exceptionnel d'information en



ligne permet d'accéder aisément à des données comparées sur les 188 parlements nationaux existants. Les pages de données par pays, sur PARLINE, ont été complètement remodelées en 2008 avec un graphisme plus attractif et plus interactif. Les fonctions techniques ont également été améliorées. Pour la première fois, on peut comparer des données sur l'ensemble des parlements et trouver de nouvelles données sur le mode de désignation des parlementaires (élections directes ou indirectes, désignations, autres modes).

Modules d'information sur la base de données PARLINE

- Informations générales sur chaque chambre
- Système électoral
- Résultats des dernières élections
- Mandat parlementaire
- Présidence du Parlement
- Contrôle parlementaire
- Instances parlementaires spécialisés

Fonctions récemment ajoutées

- Exportation des données aux formats CSV et Excel
- Filtrage des résultats par critères multiples
- Données mondiales ou par région "d'un coup d'œil"
- Galerie de photos des bâtiments abritant les parlements

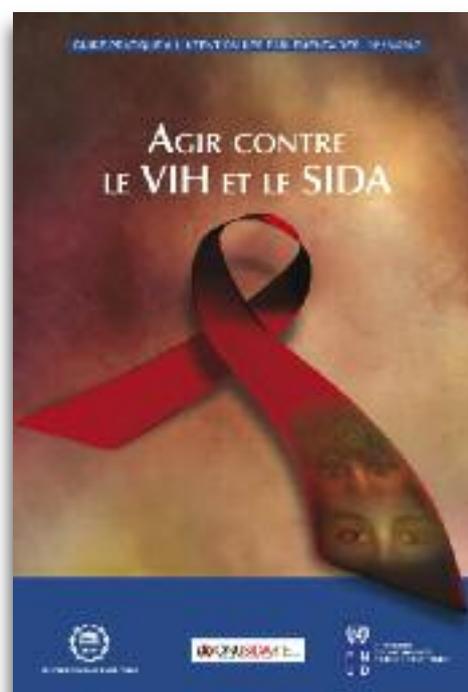
Le succès de la base de données bibliographiques spécialisée de l'UIP "Femmes en politique" ne se dément pas. Actuellement, cette base de données comporte plus de 3 100 références bibliographiques dont 225 ajoutées en 2008. Outre des fiches bibliographiques succinctes, la base de données propose, chaque fois que possible, des liens à des sites tiers à partir desquels on peut télécharger des publications gratuitement ou contre paiement.

Publications

Les publications régulières sont les suivantes : Chronique des élections parlementaires, Panorama des élections législatives et Le Monde des Parlements. Comme pour les années précédentes, le travail se poursuit pour rédiger, actualiser, traduire et diffuser les guides pratiques de l'UIP. Pour ne citer que deux exemples, le Guide sur le VIH et le sida a été révisé à la lumière de nouvelles statistiques et traduit en français; et de nouvelles traductions du Guide « Nationalité et apatridie » ont été publiées en azéri, en chinois et en japonais.

Bibliothèque et services de documentation

Une conférence a été organisée lors de la 119^{ème} Assemblée sur les services de bibliothèque et de documentation pour les parlementaires. Les parlements démocratiques ne peuvent fonctionner correctement sans informations fiables et rapides. Les services de bibliothèque et de documentation rendent les parlements plus efficaces quand ils leur fournissent des informations de bonne source, indépendantes et non partisans. Ces services n'ont cessé de s'améliorer depuis 20 ou 30 ans, suivant l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, changeant du tout au tout la manière dont les parlements gèrent la connaissance et l'information. Cette conférence s'est tenue en coordination avec l'ASGP et l'IFLA (voir photo d'accroche).





Annexes

Mobilisation des ressources

L'UIP est financée par ses Membres et Membres associés au moyen de contributions annuelles et de fonds volontaires versés par ses donateurs. Elle ne dépend pas des contributions volontaires pour couvrir ses besoins opérationnels essentiels. Néanmoins, pour réaliser pleinement son potentiel et répondre aux demandes croissantes d'assistance, elle a besoin de fonds supplémentaires. Son programme élargi (projets de promotion de la démocratie, de développement et de consolidation de la paix) nécessite un financement plus important, qui soit à la fois prévisible et flexible.

Les programmes de l'UIP et les moyens requis pour les réaliser sont présentés dans un document intitulé "Promotion de la paix, de la démocratie et du développement – activités prévues et ressources nécessaires 2009-2010". Ce plan est révisé chaque année et sert de base aux discussions avec les donateurs.

Suite aux efforts qu'elle a mis en œuvre pour obtenir un financement prévisible et flexible de donateurs volontaires, l'UIP a établi des partenariats sur plusieurs années avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), qui ont toutes alloué des fonds à des programmes pour l'exercice 2008-2010. D'autres donateurs gouvernementaux ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et la Commission européenne mettent des moyens financiers au service de projets spécifiques. Les projets visant à renforcer les parlements nationaux sont souvent réalisés en coopération avec le PNUD.

Les donateurs ci-après ont pris des engagements de financement :

- Irish Aid : un accord conclu en 2008 prévoit un apport de 1,1 million d'euros pour l'exercice 2008-2010 (400 000 euros en 2008, 350 000 euros en 2009 et 350 000 euros en 2010) pour le programme de l'UIP sur l'égalité des sexes en politique.
- ASDI : un accord conclu en 2008 prévoit un apport de 9 millions de couronnes suédoises sans affectation et de 900 000 couronnes pour des études de cas sur le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement pour l'exercice 2008-2010.
- ACDI : un accord conclu en 2007 prévoit un apport de 669 600 dollars canadiens sur trois ans (avril 2007- mars 2010) pour un programme visant à aider les parlements dans le cadre des efforts de réconciliation. Un deuxième accord conclu en 2008 prévoit un apport de 1,2 million de dollars canadiens sur trois ans (2008-2010) pour le programme de l'UIP sur l'égalité des sexes et un projet sur la représentation des minorités et des peuples autochtones dans les parlements.
- FNUD : deux accords conclus en 2006 prévoient un apport de 673 800 dollars E.-U. en 2007 et en 2008 pour des projets visant à soutenir les femmes parlementaires au Burundi et à accroître les connaissances des parlementaires d'Afrique francophone sur les organes conventionnels de l'ONU.
- Finlande : un accord conclu en décembre 2008 prévoit un apport de 60'000 euros pour les activités relatives aux droits de l'homme à mettre en œuvre en 2009.

Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

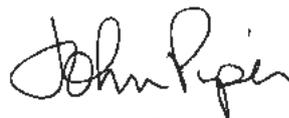
La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. Au besoin, les états indiquent des montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements de la direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux vérificateurs internes, notamment celles d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter de questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général



John Piper
Directeur de la Division
des services administratifs

Avis du Vérificateur extérieur des comptes

En exécution du mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à l'examen des comptes de l'Union interparlementaire, arrêtés au 31 décembre 2008.

La comptabilité m'a été dûment remise au Siège de l'UIP. Mon travail a consisté à vérifier les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice financier, ainsi que le contenu du bilan, et à procéder à un examen général, par pointage et sondage, des documents comptables et d'autres pièces justificatives, dans la mesure où cela m'a paru nécessaire dans les circonstances données. Il a consisté également à m'assurer des pratiques et procédures administratives là où elles pouvaient avoir des incidences financières.

Je certifie que les comptes et états financiers rendent fidèlement compte des opérations financières de l'Organisation en 2008 et de sa situation financière à la fin de l'année 2008.



Lars Christian Møller
Directeur général adjoint
Riksrevisjonen (Norvège)

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat de la situation financière au 31 décembre 2008 En CHF (francs suisses)

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse	25 646	38 329
Liquidités en dépôt	2 758 255	1 388 697
Dépôts à terme	5 488 851	5 057 037
Investissements	1 384 071	1 521 103
	9 656 823	8 005 166
Compte des sommes à recevoir des Membres (Notes 3 & 4)	769 629	1 105 877
du personnel	31 673	39 053
d'autres Organisations (Note 5)	27 833	22 463
remboursements d'impôts autres (Note 3b)	69 457	40 792
	168 070	172 434
	1 066 662	1 380 619
Charges constatées d'avance (Note 6)	72 851	58 105
Inventaire des cadeaux officiels	15 056	23 390
Actifs immobilisés (Note 7)		
Bâtiments et terrain	9 356 495	9 356 495
Mobilier	774 704	1 041 862
Matériel informatique	276 152	
Véhicules	78 534	
moins amortissements cumulés	(2 001 106)	(1 684 651)
	8 484 779	8 713 706
Total de l'actif	19 296 171	18 180 986
PASSIF ET RESERVES		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	576 172	506 193
Avances de donateurs (Note 5)	1 287 629	1 070 148
Avances de Membres	786 255	572 729
	2 650 056	2 149 070
Emprunts (Note 9)		
Exigible à court terme	189 600	189 600
A long terme	8 152 800	8 342 400
Passif de la Caisse de prévoyance (Note 10a)	1 386 000	90 000
Passif différé (Note 10b)	1 691 570	1 558 813
Total du passif	14 070 026	12 329 883
Fonds réservés (Note 12)	143 894	55,000
Fonds de roulement (après contribution)	5 082 251	5 796 103
Total du passif et des réserves	19 296 171	18 180 986

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat des résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 En CHF (francs suisses)

	2008	2007
Recettes		
1 Contributions des Parlements membres	11 507 755	11 060 266
2 Contributions du personnel (Notes 2f), 14)	1 176 484	1 220 985
3 Contributions volontaires (Notes 5, 15)	1 852 342	1 383 395
4 Intérêts (Note 8)	75 237	117 222
5 Divers (Note 16)	39 417	10 267
Recettes totales de fonctionnement	14 651 235	13 792 135
Dépenses		
1 Cabinet	1 220 807	1 169 266
2 Assemblées et relations avec les Parlements membres	2 784 456	2 849 840
3 Promotion de la démocratie	3 487 751	3 528 468
4 Relations extérieures	2 314 828	2 041 365
5 Coûts directs au titre des projets (Notes 5, 15)	1 736 991	1 350 000
6 Services administratifs	2 371 870	2 214 160
7 Provisions pour créances douteuses	0	277 075
8 Subventions	51 184	48 021
9 Réserves et provisions (Notes 10, 12)	101 200	55 000
Dépenses totales de fonctionnement	14 069 087	13 533 195
Excédent/(déficit) de fonctionnement	582 148	258 940
Gains/Pertes actuarielles au titre de la Caisse des pensions (1 296 000)		(90 000)
Mouvement net sur le Fonds de roulement	(713 852)	128 845
Fonds de roulement, en début d'exercice	5 796 103	5 627 163
Fonds de roulement, en fin d'exercice	5 082 251	5 796 103

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 En CHF (francs suisses)

	2008	2007
Solde d'ouverture	8 005 166	6 955 333
Disponibilités provenant des (dépensées en) opérations		
Excédent de fonctionnement	582 148	168 940
plus dépenses comptables	538 107	577 645
Modifications des sommes à recevoir	324 737	(80 522)
Modifications des stocks et charges constatées d'avance	(6 413)	(14 552)
Modifications des sommes à payer	490 206	669 919
Total des disponibilités provenant des opérations	1 928 785	1 321 430
Disponibilités utilisées dans le financement des activités		
Prêt de la (remboursement à la) Confédération helvétique	(189 600)	(189 600)
Changement du solde du Fonds d'affectation spéciale	0	(35 609)
Total des disponibilités provenant du financement	(189 600)	(225 209)
Disponibilités dépensées en investissements		
Autres actifs	(87 528)	(46 388)
Total des disponibilités dépensées en investissement	(87 528)	(46 388)
Solde de clôture	9 656 823	8 005 166

Notes explicatives des états financiers

1. Nature de l'Organisation

L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des Parlements des Etats souverains et a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a un statut officiel d'observateur, et œuvre en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, qui s'inspirent des mêmes idéaux.

L'UIP est une organisation internationale parlementaire, politique et représentative et une personne morale au regard du droit international. Elle est représentative par nature et dans son organisation et régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, comme l'organisation internationale des parlements.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le "Règlement financier de l'Union interparlementaire" est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

2. Pratique comptable et base de présentation

Les états financiers ont été établis dans le respect des normes comptables internationales pour le secteur public, applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de remplir ses engagements dans le déroulement normal de son activité.

a) Comptabilisation des recettes

Les contributions sont inscrites comme recettes lorsqu'elles deviennent dues. Les autres recettes le sont lorsque les services sont rendus ou les produits expédiés.

Les contributions volontaires, les intérêts perçus et les contributions des nouveaux Membres ou Membres réaffiliés sont inscrits comme recettes.

b) Investissements

Les placements dans des fonds d'investissement sont comptabilisés à leur valeur boursière ou à leur valeur comptable, selon celle qui est la plus basse.

c) Stocks

Le stock des publications à distribuer est comptabilisé à une valeur réalisable nette nulle pour chaque exercice examiné. Les cadeaux officiels sont comptabilisés au prix d'acquisition.

d) Biens immobiliers, installations, matériel et amortissement

La valeur du bâtiment du Siège et du matériel de bureau est comptabilisée au prix coûtant, qui inclut les intérêts et les frais de gestion du projet encourus pendant la construction ou l'acquisition. Les montants de toutes les subventions en capital sont déduits de l'investissement initial. L'UIP revoit la valeur de son bien immobilier, de ses installations et de son matériel à la fin de chaque période examinée pour déterminer si les valeurs de report sont réalisables et comptabiliser en dépenses les dépréciations éventuelles.

Les bâtiments et chaque catégorie de matériel sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à savoir :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments	50 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

e) Impôts

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'International Organizations Immunities Act et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Tout impôt récupérable payé en Suisse ou aux Etats-Unis est comptabilisé comme somme à recevoir.

f) Imposition interne

Les traitements du personnel sont soumis à une imposition interne au bénéfice de tous les Parlements membres. Le montant brut des traitements du personnel est comptabilisé en dépenses, alors que la contribution du personnel est comptabilisée en recettes. Le montant de la contribution du personnel est fixé conformément au régime commun des traitements, indemnités et autres prestations des Nations Unies sur la base des taux d'imposition moyens à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne.

g) Pension et indemnités de départ à la retraite

L'UIP a une Caisse de prévoyance en faveur de son personnel qui a pris sa retraite avant 2005 et qui fonctionne comme une entité séparée et est administrée par un Comité de gestion propre. Le représentant de l'UIP au Comité de gestion présente chaque année un rapport verbal au Comité exécutif sur les activités de la Caisse de prévoyance.

Le personnel actif contribue à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). La responsabilité de l'UIP en ce qui concerne les retraites des employés actifs se limite aux contributions annuelles et à tout paiement décidé par la Caisse en cas de déficit.

Les autres indemnités de départ à la retraite acquises par les fonctionnaires sont constatées dans les dépenses de l'exercice au titre duquel elles ont été acquises (Note 10).

h) Conversions de et en monnaies étrangères

Le franc suisse est la monnaie de compte de l'UIP. Les recettes et dépenses provenant d'opérations en dollars E.-U. sont converties en francs suisses au taux de change de l'ONU pour le mois. Les transactions en euros sont converties en francs suisses au taux affiché par la Banque centrale européenne. Les transactions dans d'autres devises sont converties en francs suisses au cours au comptant indiqué sur Internet au moment de l'affichage. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change provenant des opérations sont inscrits comme dépenses.

i) Estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales de l'IFAC pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter.

j) Consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de l'UIP et les comptes des projets de coopération technique exécutés au moyen de financements extérieurs. Toutes les transactions et tous les soldes intra-groupes ont été éliminés lors de la consolidation.

k) Modifications comptables

Le passif actuariel net de la Caisse de prévoyance résiduelle est la différence entre la valeur actuarielle estimée de la Caisse et la valeur actuelle estimée des pensions futures. La valeur actuarielle de la Caisse a été calculée sur la base de la moyenne mobile sur trois ans de la valeur marchande des actifs de la Caisse en fin d'exercice. Le chiffre comparable pour 2007, calculé sur la base de la valeur marchande des actifs en fin d'exercice, n'a pas été recalculé.

3. Sommes à recevoir

- a) A la fin de l'exercice, 33 Parlements membres ou Membres associés devaient des arriérés de contribution. Sept ^(a) d'entre eux pouvaient être privés de leurs droits de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts. Trois ^(b) Membres étaient passibles de suspension en vertu de l'Article 4.2 des Statuts.

Membres / Membres associés	2008	2007	2006	2005	Dettes spéciale	Total
Afghanistan	20 600	1 410	-	-	-	22 010
Albanie	16 922	-	-	-	-	16 922
Bolivie ^a	21 610	22 400	5 823	-	-	49 833
Cambodge	20 129	-	-	-	-	20 129
Cap-Vert ^a	20 490	21 880	-	-	-	42 370
Comores	10 250	-	-	-	-	10 250
Congo	20 600	17 752	-	-	-	38 352
Equateur	25 180	-	-	-	-	25 180
Gambie	20 490	11 685	-	-	-	32 175
Guatemala	25 160	-	-	-	-	25 160
Guinée	20 600	-	-	-	-	20 600
Iran (République islamique d') ^a	90 200	95 220	-	-	-	185 420
Jamahiriya arabe libyenne	1 919	-	-	-	-	1 919
Liban	25 010	-	-	-	-	25 010
Libéria ^{a,b}	20 490	21 880	23 370	8 405	38 166	112 311
Maurice	22 080	-	-	-	-	22 080
Monténégro	20 600	-	-	-	-	20 600
Niger	2 492	-	-	-	-	2 492
Palaos	20 490	11 327	-	-	-	31 817
Palestine	10 250	-	-	-	-	10 250
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^{a,b}	20 900	22 100	23 370	-	-	66 370
Paraguay	-	-	-	-	17 452	17 452
République démocratique du Congo	17 137	-	-	-	-	17 137
République populaire démocratique de Corée	24 150	-	-	-	-	24 150
Rwanda	1 615	-	-	-	-	1 615
Sao Tomé-et-Principe ^a	20 490	21 880	-	-	-	42 370
Sierra Leone	10 250	-	-	-	-	10 250
Somalie ^{a,b}	20 490	21 880	23 370	-	-	65 740
Soudan	3 383	-	-	-	-	3 383
Tadjikistan	21 320	96	-	-	-	21 416
Togo	14 990	-	-	-	-	14 990
Parlement andin	1 576	-	-	-	-	1 576
Parlement latino-américain	2 690	2 340	-	-	-	5 030
Totaux 2008	594 553	271 850	75 933	8 405	55 618	1 006 359

Chiffres comparatifs 2007 783 571 325 122 94 783 50 911 88 220

moins créances douteuses (236 730)
Somme nette à recevoir des Membres 769 629

^a sous réserve des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts

^b sous réserve des dispositions de l'Article 4.2 des Statuts

- b) L'UIP a avancé 20 000 euros à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Ce prêt est remboursé en quatre versements annuels s'échelonnant jusqu'en 2011.

4. Provision pour créances douteuses

L'UIP a institué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte possible des comptes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisés comme recettes et constitués comme sommes à recevoir mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Au début de 2008, la provision pour créances douteuses s'élevait à CHF 236 730. Il n'y a pas eu de mouvement sur ce compte en 2008 et, à la fin de l'année, la provision était égale à 16 pour cent des arriérés des Membres.

	2008	2007
Solde d'ouverture	236 730	272 049
Réévaluation	-	1 478
Provision	-	277 075
Pertes statutaires	-	-
Pertes pour créances non recouvrables	-	(313 872)
Solde de clôture	236 730	236 730

5. Sommes à recevoir pour la coopération technique

L'Union interparlementaire reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements totaux au titre de contributions volontaires en 2008 étaient de 1 852 342 CHF, dont 1 736 991 CHF de coûts directs. Les paiements anticipés de contributions volontaires s'élevaient au 31 décembre 2008 à un montant net de 1 259 796 CHF.

Projet	Organisation	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement en 2008	Fonds employés en 2008	Solde d'engagement	(Avances) / sommes à recevoir
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	€178 661	-	€13 858	€164 803	€(164 803)
	EC	-	€500 000	-	€500 000	-
Total partiel	EUROS	€178 661	€500 000	€13 858	€ 664 803	€(164 803)
Pakistan	PNUD	38 247	(8 671)	10 955	18 621	(18 621)
Timor-Leste	PNUD	106 918	(44 603)	62 315	-	3 060
Maldives	PNUD	-	52 300	-	52 300	-
Violence à l'encontre des enfants	UNICEF	10 920	(4 344)	6 576	-	-
Secteur de la sécurité	DCAF	20 000	-	20 000	-	-
Séminaire sur le budget	ACIC	5 833	-	-	5 833	(5 833)
Guide sur l'apatridie	HCR	36 527	-	-	36 527	(34 342)
Droits des personnes handicapées	Département affaires éco. et sociales (ONU)/HCR	25 112	-	25 112	-	-
"e-Parlement"	Département affaires éco. et sociales (ONU)	31 589	985	32 574	-	24 774
Carte des femmes dans les parlements	Département affaires éco. et sociales (ONU)	-	24 507	24 507	-	(2 213)
Burundi : femmes	FNUD	290 890	(34 342)	195 371	61,177	(61 177)
Droits de l'homme	FNUD	300 465	(34 595)	265 870	-	-
Droits de l'homme	DFAE	-	108 000	72 459	35 541	(17 541)
Droits de l'homme	Finlande	-	90 000	-	90 000	-
Programme d'appui mondial SIDA		-	654 030	421 737	232 293	(232,293)
Questions de genre	Irish Aid	-	652 000	422 731	229 269	(229,269)
Genre et minorités	CIDA	-	404 981	176 019	228 962	(228 962)
Réconciliation	CIDA	268 060	200 880	85 320	383 620	(182 740)
Mutilations génitales féminines	Norvège et autres	29 624	10 500	10 217	29 907	(29 907)
Total partiel	CHF	1 164 185	2 071 628	1 831 763	1 404 050	(1 015 064)
Total général	CHF	1 429 496	2 814 128	1 852 342	2 391 282	(1 259 796)
			Coûts indirects	(115 351)	Sommes à recevoir	27 833
			Coûts directs	1 736 991	Avances	(1 287 629)

6. Dépenses réglées d'avance

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2009, telles que les loyers, les frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été comptabilisés comme disponibilités à court terme.

7. Biens immobiliers, installations et matériel

- L'UIP a un Siège et une annexe au Grand-Saconnex, en Suisse. Cet immeuble est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour les 44 années à venir. Un contrat de location de l'immeuble fait actuellement l'objet de négociations tripartites entre le Canton de Genève, l'Etat fédéral suisse et l'Union interparlementaire.
- L'UIP a entrepris des travaux de construction et de rénovation des immeubles pour un coût net de CHF 9 356 495 après déduction des dons reçus.
- L'amortissement est constaté conformément à la méthode décrite dans la note 2d). Un inventaire détaillé est tenu pour tous les matériels informatiques et logiciels au fur et à mesure de leur remplacement et modernisation réguliers, ce qui représente un investissement non négligeable.

	Bâtiments et terrain		Mobilier		Matériel informatique et de communication		Véhicules	
Année	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Solde d'ouverture	8 420 845	8 607 975	217 699	322 776	67 350	68 828	7 810	15 621
Acquisitions	-	-	6 230	19 066	41 818	30 320	39 480	-
Amortissement	(187 130)	(187 130)	(93 399)	(124 143)	(28 115)	(31 798)	(7 810)	(7 810)
Solde de clôture	8 233 715	8 420 845	130 530	217 699	81 052	67 350	39 480	7 811
Report brut	9 356 494	9 356 495	774 704	768 473	276 152	133 962	78 533	39 053
Amortissement cumulé	(1 122 779)	(935 650)	(644 174)	(550 774)	(195 100)	(66 612)	(39 053)	(31 242)
Report net	8 233 715	8 420 845	130 530	217 699	81 052	67 350	39 480	7 811

8. Rendement des placements

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements adoptées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans un portefeuille de dépôts à terme et de fonds communs de placement diversifiés. En 2008, le rendement total des placements s'élevait à CHF 75 237.

	2008	2007
Intérêts	223 476	118 003
Plus-value (Moins-value)	(148 239)	(781)
Rendement total des placements	75 237	117 222

9. Dette de longue durée

L'Union interparlementaire a un emprunt de CHF 9 480 000, contracté auprès de la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux du Siège, dont CHF 8 342 400 restent dus. C'est un prêt sans intérêt, d'une durée de 50 ans, qui arrivera à échéance en 2052.

Le capital à rembourser au cours de chacune des cinq prochaines années s'élève à :

Année	CHF
2009	189 600
2010	189 600
2011	189 600
2012	189 600
2013	189 600

10. Autres engagements à long terme

- a) L'UIP garantit une caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le salaire au moment du départ à la retraite. Le passif actuariel, soit la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements au titre des pensions, est comptabilisé comme un passif net au bilan de l'UIP. La valeur marchande ajustée des actifs a été déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur trois ans fondée sur la valorisation en fin d'exercice de la Caisse pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents après ajustement pour le cash flow. L'estimation par la Direction de la valeur actuelle des engagements au titre des pensions se fait sur la base des tables d'espérance de vie en Suisse en 2007 et d'un taux d'actualisation de 3 pour cent. Le passif actuariel net inscrit au bilan est de 1 386 000 CHF.

Montant en CHF	2008	2007
Estimation de l'engagement actuariel	13 756 000	14 050 000
Actifs de la Caisse de prévoyance	12 370 000	13 960 000
Passif actuariel au titre des retraites	1 386 000	90 000

- b) Selon les contrats qui la lient à son personnel, l'UIP est tenue de verser certaines indemnités en cas de départ à la retraite ou de cessation de service, notamment le remboursement des frais de déménagement et une prime de réinstallation. Les fonctionnaires sont également autorisés à accumuler et convertir en paiement jusqu'à 60 jours de congés annuels. Au 31 décembre 2008, le total des indemnités à payer au personnel s'élevait à :

Montant en CHF	2008	2007
Primes de réinstallation	623 596	541 947
Congés inutilisés	707 974	656 866
Remboursement de frais de déménagement	360 000	360 000
Total	1 691 570	1 558 813

11. Engagements et imprévus

- a) Pour ses bureaux sis au 220, 42^{ème} rue Est à New York, l'UIP a un bail de neuf ans qui expire en 2012. Selon les projections, le loyer annuel de ce Bureau reviendra à :

Année	Montant négocié	Equivalent
2009	USD 124 968	CHF 130 717
2010	USD 127 852	CHF 133 733
2011	USD 130 803	CHF 136 820
2012	USD 11 004	CHF 11 510

12. Fonds réservés

- a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer les réparations importantes qui devront être réalisées au Siège de l'Organisation, dans l'avenir. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55 000 à ce titre, à compter de 2007. En 2008, ce fonds a été utilisé pour financer le remplacement de matériel de climatisation de la pièce abritant les serveurs informatiques.

	2008	2007
Solde d'ouverture	55 000	0
Versements	55 000	55 000
Dépenses	(12 306)	0
Solde de clôture	97 694	55 000

- b) L'Union interparlementaire a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements officiels. En 2008, une somme de CHF 46 200 y a été versée pour compenser les émissions de 866 tonnes d'équivalents CO₂ au titre des activités financées par le budget ordinaire.

	2008	2007
Solde d'ouverture	0	0
Versements	46 200	0
Dépenses	(0)	0
Solde de clôture	46 200	0

13. Passif éventuel

- a) Plusieurs membres du personnel ont reçu des feuilles d'impôt du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP entre 2001 et 2007. L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser aux employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Des pourparlers entre les autorités suisses et françaises pourraient aboutir à un règlement satisfaisant de la question d'imposition, qui est aussi portée devant le Tribunal administratif à Lyon (France).
- b) Le Siège de l'Union interparlementaire au Grand-Saconnex est implanté sur un terrain appartenant au Canton de Genève. Les négociations tripartites entre le Canton de Genève, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et l'UIP sur les conditions du bail se poursuivent. En vertu de la proposition la plus récente, l'UIP signerait un contrat de sous-location auprès de la FIPOI lui donnant un droit d'occupation du terrain à titre gracieux jusqu'à 2052.

14. Contributions du personnel

La contribution perçue sur les traitements du personnel s'est élevée à un total de CHF 1 255 312. En exécution de ses obligations contractuelles, l'UIP a remboursé une somme de CHF 52 614, correspondant aux impôts sur le revenu réclamés par la France et les Etats-Unis, à certains membres du personnel dont le domicile fiscal se trouve dans ces pays.

	2008	2007
Contribution brute du personnel	1 229 098	1 255 312
Remboursements		
– France	52 005	29 777
– Etats-Unis d'Amérique	609	4 550
Total	52 614	34 327
Contribution nette du personnel	1 176 484	1 220 985

15. Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses d'appui aux programmes aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. En 2008, elle a perçu des commissions d'un montant de CHF 115 351 sur des coûts directs de projet de CHF 1 736 991.

16. Recettes diverses

Sont comprises dans les CHF 39 417 de recettes diverses la vente de publications, la location de la salle de conférence et des recettes extraordinaires. L'UIP a enregistré des recettes extraordinaires de CHF 23 042 résultant de la résiliation d'un contrat de location d'espace de bureau à New York pour lequel une provision avait été faite lorsque le Conseil directeur a adopté la comptabilité d'engagement en 2002.

17. Montants comparatifs

Certains montants comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

Composition actuelle du Comité exécutif (31 mars 2009)

	Membres	Terme du mandat
<i>Président de droit</i>	M. Th.-B. Gurirab (Namibie)	octobre 2011
<i>Vice-Présidente du Comité exécutif :</i>	Mme. E. Papadimitriou (Grèce)	octobre 2009
<i>Vice-Présidents de l'UIP :</i>	M. J.A. Coloma (Chili)	octobre 2011
	Mme. Z. Drif Bitat (Algérie)	octobre 2011
	M. A. Toha (Indonésie)	octobre 2010
	M. A. Kozlovskiy (Fédération de Russie)	octobre 2009
<i>Membres :</i>	M. R.M.K. Al Shariqi (Emirats arabes unis)	octobre 2012
	M. A. Alonso Díaz-Caneja (Mexique)	octobre 2012
	Mme. P. Cayetano (Philippines)	avril 2010
	M. Young Chin (République de Corée)	octobre 2011
	M. Ngo Anh Dzung (Viet Nam)	octobre 2011
	Mme. J. Fotso (Cameroun)	octobre 2010
	Mme. Á. Möller (Islande)	avril 2012
	M. M.C. Nago (Bénin)	octobre 2011
	M. R. del Picchia (France)	octobre 2011
	M. T. Toga (Ethiopie)	octobre 2011
	M. G. Versnick (Belgique)	octobre 2010

Commissions permanentes : composition des bureaux PAIX ET SECURITE INTERNATIONALE

<i>Président :</i>	M. T. Boa (Côte d'Ivoire)	<i>Groupe africain</i>
<i>Premier Vice-Président :</i>	M. S.P. Morin (Indonésie)	<i>Groupe Asie-Pacifique</i>
<i>Vice-Présidents :</i>	TITULAIRE	SUPPLÉANT (E)
<i>Groupe africain</i>	<i>Président actuel</i>	M. Z. Madasa (Afrique du Sud)
<i>Groupe arabe</i>	M. B. Boutouiga (Algérie)	Poste vacant
<i>Groupe Asie-Pacifique</i>	<i>Premier Vice-Président actuel</i>	M. J.D. Seelam (Inde)
<i>Groupe Eurasie</i>	M. V. Likhachev (Fédération de Russie)	M. V. Popov (Biélorus)
<i>Groupe latino-américain</i>	M. A. Gutiérrez Cueva (Pérou)	M. A. Santos (Brésil)
<i>Groupe des Douze Plus</i>	Lord Morris of Aberavon (Royaume-Uni)	M. R. Podgorean (Roumanie)

Rapporteurs de la Commission permanente à la 120^{ème} Assemblée :

M. R. Price (Australie)
M. J.J. Mwiimbu (Zambie)

DEVELOPPEMENT DURABLE, FINANCEMENT ET COMMERCE

<i>Président :</i>	M. P. Martin-Lalande (France)	<i>Groupe des Douze Plus</i>
<i>Premier Vice-Président :</i>	M. O. Abu Ghararah (Arabie saoudite)	<i>Groupe arabe</i>
<i>Vice-Présidents :</i>	TITULAIRE	SUPPLÉANT (E)
<i>Groupe africain</i>	M. S. Jackou (Niger)	M. K. Mporogomyi (République-Unie de Tanzanie)
<i>Groupe arabe</i>	<i>Premier Vice-Président actuel</i>	M. M. El Said (Egypte)
<i>Groupe Asie-Pacifique</i>	Mme. S. Tioulong (Cambodge)	Mme. D. Vale (Australie)
<i>Groupe Eurasie</i>	<i>Poste vacant</i>	M. B.Z. Zhambalnimbuev (Fédération de Russie)
<i>Groupe latino-américain</i>	M. A. Lins (Brésil)	M. R. Machuca (El Salvador)
<i>Groupe des Douze Plus</i>	<i>Président actuel</i>	M. F. Notari (Monaco)

Rapporteurs de la Commission permanente à la 120^{ème} Assemblée :

Mr. H.-J. Fuchtel (Allemagne)
Mr. A. Lins (Brésil)

DEMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

<i>Président :</i>	M. D. Cánepa (Uruguay)	<i>Groupe latino-américain</i>
<i>Premier Vice-Président :</i>	M. Y. Zhumabayev (Kazakhstan)	<i>Groupe Eurasie</i>
<i>Vice-Présidents :</i>	TITULAIRE	SUPPLÉANT (E)
<i>Groupe africain</i>	M. A.K. Bagbin (Ghana)	Mme. M.G. Chetima (Niger)
<i>Groupe arabe</i>	M. Z. Azmy (Egypte)	M. J. Fairouz (Bahreïn)
<i>Groupe Asie-Pacifique</i>	M. C.S. Atwal (Inde)	M. T.J. Wan Junaidi (Malaisie)
<i>Groupe Eurasie</i>	<i>Premier Vice-Président actuel</i>	M. A. Felaliev (Tadjikistan)
<i>Groupe latino-américain</i>	<i>Président actuel</i>	M. D. Cortez (Panama)
<i>Groupe des Douze Plus</i>	Mme. R.M. Albernaz (Portugal)	<i>Poste vacant</i>

Rapporteurs de la Commission permanente à la 120^{ème} Assemblée :

M. K. Malaisamy (Inde)
M. A. Dismore (Royaume-Uni)

Réunions spécialisées en 2008

- **Troisième Conférence pour les femmes parlementaires et les femmes à des postes de décision des Etats du Conseil de coopération du Golfe**
Muscat (Oman), 21-22 décembre 2008
- **Séminaire régional sur le thème "Elaborer un cadre de protection pour l'enfance : le rôle des parlementaires dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents et la lutte contre ce phénomène"**
Tirana (Albanie), 14-15 décembre 2008
- **Troisième Conférence pour les membres des commissions parlementaires sur la condition de la femme et d'autres commissions traitant de l'égalité des sexes**
Genève (Suisse), 2-4 décembre 2008
- **Audition parlementaire à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey**
Doha (Qatar), 28 novembre 2008
- **Séminaire sur la santé maternelle et la survie de l'enfant**
La Haye (Pays-Bas), 26-28 novembre 2008
- **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**
New York (Siège de l'ONU), 20-21 novembre 2008
- **Conférence sur la réforme législative pour la réalisation des droits de l'enfant, organisée par l'UNICEF avec l'appui de l'UIP**
New York (Millennium UN Plaza Hotel), 19 novembre 2008
- **Réunion-débat sur le thème "Progrès de la mise en œuvre de la réforme Unité d'action des Nations Unies : défis politiques et perspectives parlementaires"**
New York (Siège de l'ONU), 19 novembre 2008
- **Séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires traitant des droits de l'homme**
Genève (Siège de l'UIP), 3-5 novembre 2008
- **Contribuer à la démocratie : renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir**
Genève (Suisse), 16 octobre 2008
- **Séminaire parlementaire sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**
Genève (Suisse), 16 octobre 2008
- **Séance d'information à l'intention des parlementaires participant à l'ouverture de la 63ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies**
New York (Siège de l'ONU), 26 septembre 2008
- **Réunion-débat à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie**
Genève (Siège de l'UIP), 15 septembre 2008
- **Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
Genève (Suisse), 11-12 septembre 2008
- **Séance d'information durant la XVIIème Conférence internationale sur le sida**
Mexico (Mexique), 5 août 2008
- **Réunion du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies**
Genève (Siège de l'UIP), 18 juillet 2008
- **Séminaire régional sur le rôle des parlements dans les processus de réconciliation nationale en Afrique anglophone**
Freetown (Sierra Leone), 23-25 juin 2008
- **Réunion-débat sur les parlements, le processus de paix et la réconciliation**
New York (Siège de l'ONU), 13 juin 2008

- **Forum des parties prenantes sur "Le rôle des parties prenantes nationales et locales dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide"**
Rome (Siège de la FAO), 12-13 juin 2008
- **Réunion d'information parlementaire sur le VIH/sida**
New York (Siège de l'ONU), 9 juin 2008
- **Conférence organisée par l'Union parlementaire africaine en collaboration avec l'UIP sur le thème "Afrique et migrations : défis, problèmes et solutions"**
Rabat (Maroc), 22-24 mai 2008
- **Séminaire sur la réconciliation et l'état de droit en Amérique centrale**
San Salvador (El Salvador), 6-7 mai 2008
- **Séminaire régional à l'intention des parlements d'Amérique latine sur le thème "Les femmes façonnent la politique : genre, représentation parlementaire et programme législatif"**
Montevideo (Uruguay), 10-11 mars 2008
- **Le rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes. Réunion parlementaire à l'occasion de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme**
New York (Siège de l'ONU), 27 février 2008
- **Séminaire régional sur le rôle des parlements nationaux et du forum parlementaire de la SADC pour renforcer la sécurité en Afrique australe**
Luanda (Angola), 20-21 février 2008
- **Forum parlementaire pour la lutte contre la traite des êtres humains**
Vienne (Autriche), 12 février 2008

EVOLUTION DES ACTIVITÉS DE L'UIP EN DIX ANS



Membres

En 2008, le Conseil directeur a approuvé la demande d'affiliation des Parlements de l'Iraq, de la Mauritanie et du Timor-Leste. Il a également approuvé une demande d'affiliation de l'Assemblée nationale du Lesotho et suspendu l'affiliation du Parlement du Bangladesh, qui a cessé de fonctionner. Le Conseil s'est félicité du retour du Parlement de la Thaïlande au sein de l'UIP, aux activités de laquelle il peut à nouveau participer pleinement, et a rétabli l'affiliation du Parlement de la Guinée, qui a promptement acquitté ses arriérés. Le Conseil a également approuvé une demande d'affiliation en qualité de Membre associé du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CIP/UEMOA), ce qui porte à huit le nombre des Membres associés. Le Conseil directeur a aussi approuvé la demande d'admission du Parlement d'Oman et les demandes de réadmission des Parlements des Comores et de la Sierra Leone. Il a approuvé l'affiliation du Parlement de la Palestine. L'UIP compte à l'heure actuelle 154 Parlements membres.

Membres (154)

Afghanistan, **A**frique du Sud, **A**lbanie, **A**lgérie, **A**llemagne, **A**ndorre, **A**ngola, **A**rabie saoudite, **A**rgentine, **A**rménie, **A**ustralie, **A**utriche, **A**zerbaïdjan, **B**ahreïn, **B**élarus, **B**elgique, **B**énin, **B**olivie, **B**osnie-Herzégovine, **B**otswana, **B**résil, **B**ulgarie, **B**urkina Faso, **B**urundi, **C**ambodge, **C**ameroun, **C**anada, **C**ap-Vert, **C**hili, **C**hine, **C**hypre, **C**olombie, **C**omores, **C**ongo, **C**osta Rica, **C**ôte d'Ivoire, **C**roatie, **C**uba, **D**anemark, **E**gypte, **E**l Salvador, **E**mirats arabes unis, **E**quateur, **E**spagne, **E**stonie, **E**thiopie, **E**x-République yougoslave de Macédoine, **F**édération de Russie, **F**inlande, **F**rance, **G**abon, **G**ambie, **G**éorgie, **G**hana, **G**rece, **G**uatemala, **G**uinée, **H**ongrie, **I**nde, **I**ndonésie, **I**ran (République islamique d'), **I**raq, **I**rlande, **I**slande, **I**sraël, **I**talie, **J**amahiriya arabe libyenne, **J**apon, **J**ordanie, **K**azakhstan, **K**enya, **K**irghizistan, **K**oweït, **L**esotho, **L**ettonie, **L**iban, **L**ibéria, **L**iechtenstein, **L**ituanie, **L**uxembourg, **M**adagascar, **M**alaisie, **M**aldives, **M**ali, **M**alte, **M**aroc, **M**aurice, **M**auritanie, **M**exique, **M**onaco, **M**ongolie, **M**onténégro, **M**ozambique, **N**amibie, **N**épal, **N**icaragua, **N**iger, **N**igéria, **N**orvège, **N**ouvelle-Zélande, **O**man, **O**uganda, **P**akistan, **P**alaos, **P**alestine, **P**anama, **P**apouasie-Nouvelle-Guinée, **P**araguay, **P**ays-Bas, **P**érou, **P**hilippines, **P**ologne, **P**ortugal, **Q**atar, **R**épublique arabe syrienne, **R**épublique de Corée, **R**épublique dominicaine, **R**épublique de Moldova, **R**épublique démocratique du Congo, **R**épublique démocratique populaire lao, **R**épublique populaire démocratique de Corée, **R**épublique tchèque, **R**épublique-Unie de Tanzanie, **R**oumanie, **R**oyaume-Uni, **R**wanda, **S**aint-Marin, **S**amoa, **S**ao Tomé-et-Principe, **S**énégal, **S**erbie, **S**ierra Leone, **S**ingapour, **S**lovaquie, **S**lovénie, **S**omalie, **S**oudan, **S**ri Lanka, **S**uède, **S**uisse, **S**uriname, **T**adjikistan, **T**haïlande, **T**imor-Leste, **T**ogo, **T**unisie, **T**urquie, **U**kraïne, **U**ruguay, **V**enezuela, **V**iet Nam, **Y**émen, **Z**ambie, **Z**imbabwe

Membres associés (8)

Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Parlement andin, Parlement centraméricain, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Parlement européen, Parlement latino-américain.

Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) est une instance consultative de l'UIP composée de hauts fonctionnaires parlementaires, à la tête de services parlementaires. L'Association et le Secrétariat de l'UIP s'emploient à développer entre eux des synergies pour promouvoir leurs objectifs respectifs. Depuis 2003, le Président de l'ASGP fait rapport annuellement au Comité exécutif de l'UIP sur les activités de l'Association.

Parmi les buts et activités de l'Association figurent l'étude du droit, de la pratique et des procédures parlementaires. L'ASGP avance des propositions pour la coopération entre les parlements et pour l'amélioration de leurs méthodes de travail. L'ordre du jour des réunions de l'ASGP prévoit des débats sur les thèmes retenus par l'UIP. On citera à titre d'exemple l'action des parlements dans les processus de réconciliation après conflits internes, l'éthique parlementaire et le développement des technologies de l'information et de la communication dans les parlements.

Autre objectif : assurer la coopération, sur demande et en collaboration avec l'UIP, en matière d'assistance juridique et technique aux parlements. Nombre de programmes d'assistance menés par l'UIP en 2008 ont été mis en œuvre avec un soutien non négligeable de l'ASGP à travers ses membres, qui ont apporté l'expertise requise. Depuis 2006, l'UIP et l'ASGP organisent conjointement à Genève, dans le prolongement de l'Assemblée d'octobre, une grande conférence sur un thème d'actualité se rapportant aux travaux du Parlement. En octobre 2008, la Conférence a porté sur les bibliothèques et les services de documentation parlementaires.

L'Association est dotée d'un comité exécutif, dont les membres doivent appartenir à des parlements différents. Le Président en est le Secrétaire général du Conseil de la Nation (Sénat) algérien, M. Hafnaoui Amrani.

